



DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR L'EXERCICE 2021

Rapport - juillet 2021



Le Président,

Séance du 23 juillet 2021

DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2021

La Région Centre-Val de Loire a fait le choix en février d'un budget 2021 consacré à la relance par l'investissement, sans remettre en cause ses politiques du quotidien qui favorisent l'action économique, l'accompagnement des associations et le soutien au pouvoir d'achat des familles. Ce choix, dans le contexte de crise qui dure depuis 18 mois, est assumé et permet à la Région d'assurer sa mission de service public auprès de nos concitoyens tout en créant des perspectives de développement pour la reprise de l'activité.

Depuis le vote de ce budget, un nouveau confinement a été décrété pendant près de deux mois, les activités n'ont repris que partiellement puis plus activement malgré des contraintes sanitaires toujours de rigueur à partir du mois de mai. La crise sanitaire et ses répercussions font peser sur les pouvoirs publics, Etat et collectivités, des incertitudes importantes quant aux trajectoires budgétaires. C'est ainsi que notre assemblée régionale a été contrainte de voter trois décisions modificatives en 2020 pour tenir compte des conséquences importantes de la crise sur le budget régional. Ces décisions ont permis une exécution budgétaire performante en 2020, malgré la difficulté à anticiper l'évolution de la pandémie. L'ensemble de ce contexte amène notre assemblée à se prononcer sur une première décision modificative pour 2021.

La présente décision modificative s'intègre dans le prolongement du budget 2021 et des décisions modificatives 2020.

Notre choix est ainsi de ne pas remettre en cause les politiques régionales emblématiques. Les choix de février sont à nouveau à l'œuvre dans cette DM1, tant pour le fonctionnement que pour l'investissement massif. Ces choix ont largement fait l'objet des débats récents, sur lesquels les électeurs ont été amenés à se prononcer. Au cœur de la crise, il est indispensable de ne pas créer de ruptures dans l'action publique, ce qui créerait immanquablement des difficultés supplémentaires pour les acteurs de terrain, surtout quand l'action menée touche directement au quotidien.

Nous confirmons nos choix, que ce soit :

- dans l'action économique priorisée vers la relocalisation, le développement de l'emploi et la transformation de l'appareil productif ;
- dans l'accompagnement sans faille des associations qui assurent une mission essentielle pour la vitalité culturelle, sportive et sociale de notre région ;
- dans le soutien aux familles par la gratuité des transports scolaires, des manuels dans les lycées et le déploiement des ordi-solidaires ;
- dans la volonté de faire de l'égalité une réalité dans notre région, entre les personnes, entre les femmes et les hommes et entre les territoires ;

- dans la priorité donnée à l'accès aux soins, par le développement de la présence médicale grâce au recrutement de médecins salariés ;
- dans l'engagement en faveur de la transition écologique pour contribuer à la préservation du climat, de la biodiversité et donc de l'avenir de l'humanité ;
- dans le développement de la mobilité par des investissements importants dans les lignes du quotidien et dans le matériel pour améliorer le service ferroviaire ;
- dans le désir que les jeunes soient acteurs de leurs ambitions et de leurs aspirations par l'investissement total dans l'éducation, l'orientation et la création d'espace d'émancipation.

La DM1 confirme donc la structure et les priorités du budget 2021 voté en février.

Cette décision s'inscrit ainsi dans le prolongement de celles de 2020 en ce qu'elle permet d'ajuster notre budget régional aux réalités liées à la crise. Les mesures prudentielles décidées, contenues dans cette DM1, étaient déjà affichées dès le vote du budget 2021, sans que leur ampleur ou leurs montants ne puissent être alors évalués. Elles impactent principalement les budgets de la formation professionnelle et des transports. D'une part, via une baisse de l'inscription en recette, pour tenir compte de l'écart constaté entre les budgets inscrits pour la formation professionnelle en 2020 et 2021 et leur réalisation concrète, afin de ne pas garder en réserve des recettes affectées que la crise sanitaire a empêché de consommer pleinement, et ce sans préjuger du résultat d'une éventuelle négociation à venir avec l'Etat quant au prolongement dans le temps du pacte régional d'investissement dans les compétences.

D'autre part, cette décision modificative permet d'intégrer également les montants liés aux pertes de recettes SNCF sur l'année 2020, enfin évaluées, et d'anticiper celles de 2021, dont l'ordre de grandeur est comparable sur les six premiers mois de l'année. Cette conséquence directe de la crise vient rappeler que, face à ces pertes de recettes, les Régions n'ont pas bénéficié d'accompagnement de la part de l'Etat à hauteur des conséquences, alors même que ce sont les Régions qui sont en première ligne de la relance économique territoriale.

Par ailleurs, nous faisons également le choix de répondre aux défis de la crise actuelle et d'agir concrètement dans le cadre de nos compétences. Personne ne doit être laissé de côté face à cette crise. Dans ce cadre, la Région assume son rôle sur le plan économique, à travers le fonds d'urgence Renaissance qui est prolongé en 2021 et via les dispositifs existants en direction des TPE et de l'adaptation des entreprises. Notre économie a été impactée, mais l'action régionale est fortement mobilisée pour que le redémarrage économique soit dynamique et vertueux, grâce aussi à nos investissements. A ce titre, des moyens financiers supplémentaires sont apportés pour l'action économique de la Région en soutien aux entreprises.

Si l'intégration des conséquences financières de la crise vient peser sur l'équilibre budgétaire régional en 2021, il s'agit d'un impact ponctuel qui permet de ne pas répercuter sur plusieurs années le poids de la crise sanitaire. Cette décision modificative et ses mesures prudentielles permettront ainsi de dégager des marges pour l'exécution budgétaire des prochaines années et favoriser le déploiement du projet de la majorité récemment élue. La dégradation des équilibres budgétaires régionaux pour juillet 2021 sera ainsi corrigée dès le budget 2022.

Par ailleurs, la Région fait le choix dans cette DM1 de ne pas faire peser sur les prévisions d'investissements 2021 les conséquences financières de la crise afin de préserver toutes les possibilités de relance de l'activité au plus près du terrain.

Ces investissements sont un levier puissant pour accompagner le redémarrage de notre économie, tout en orientant l'avenir vers une société plus vertueuse et plus durable. Jamais notre Région n'avait autant investi. Ce choix est assumé car nous préparons l'avenir quand nous investissons dans la rénovation thermique et la construction de nouveaux lycées,

dans le déploiement de nouveaux trains sur des lignes du quotidien pérennisées, dans les projets d'équipement des territoires et particulièrement dans le déploiement du Très Haut Débit.

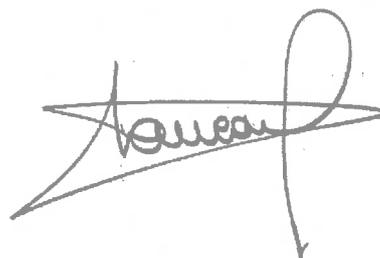
Ces investissements traduisent notre volonté de créer les conditions d'une région plus résiliente face au dérèglement climatique en atteignant les objectifs Climat-Energie du SRADDET et en contribuant aux objectifs français, européens et mondiaux qui sont porteurs d'avenir.

Ces investissements sont aussi ceux de l'adaptation de nos territoires aux technologies et équipements de demain, qui permettront l'attractivité économique et l'épanouissement culturel et social de toutes et tous.

Notre région est riche de compétences, d'idées et d'initiatives qui ne demandent qu'à prendre place dans un mouvement collectif pour préparer l'avenir. La Région est engagée pour que cette richesse soit demain un capital durable que les jeunes générations pourront revendiquer comme un bien commun.

L'équilibre budgétaire 2021 confirme toute l'ambition des choix politiques faits en début d'année, que les électeurs ont confirmé, malgré les conséquences lourdes de la crise sanitaire. Il préserve la capacité à porter un projet ambitieux dès la fin d'année 2021 et pour 2022.

La continuité de nos politiques, l'adaptation des réponses à la crise et l'investissement pour la relance ont pour conséquence d'augmenter sensiblement le budget 2021 par rapport à 2020. Cette augmentation, annoncée de longue date, est pleinement assumée. Les investissements massifs que nous porterons en 2021 et dans les années qui suivront vont également provoquer un accroissement de l'emprunt régional. Ces chiffres sont la traduction d'une politique d'ambition pour l'avenir et du choix d'un engagement ambitieux quand la Région est à ce point attendue. C'est le sens de l'action publique, rendu possible par la gestion sérieuse de notre Région depuis de nombreuses années qui permet aujourd'hui d'utiliser des marges.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bonneau', with a large, stylized flourish extending from the end of the name.

François BONNEAU

DECISION MODIFICATIVE N°1 2021

SOMMAIRE

I – Les conditions générales de l'équilibre

A – REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020.....	6
B – EQUILIBRE DE LA DM1 2021.....	7
C – REPARTITION DES CP ET DES AP/AE PAR POLITIQUE.....	8

II – Présentation détaillée de la DM1

A – INTERVENTIONS REGIONALES	11
STRATÉGIES ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE	12
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	20
TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES.....	29
FORMATION INITIALE, LYCÉES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE.....	33
EUROPE	44
B - OPTIMISATION DES RESSOURCES	49
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	50
MOYENS GENERAUX FINANCIERS.....	52
RESSOURCES HUMAINES	54

III – Décisions budgétaires 2021

A – L'AFFECTATION DU RESULTAT 2020 : DECISIONS.....	57
A – Résultats de l'exercice 2020.....	58
B – Affectation du résultat 2020.....	58
B – APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021	60
1 – LE VOTE PAR FONCTION	61
Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP/AE.....	61
Les AP et AE par fonction.....	64
2 – LES DISPOSITIONS DIVERSES	68
Remises gracieuses	68
Admissions en non-valeur et créances éteintes	68
Créances éteintes.....	69
Provisions.....	70
Autorisation	70
Tableau des emplois et effectifs	70

IV – Information de l'Assemblée

LES CONDITIONS GENERALES DE L'EQUILIBRE

A – Reprise des résultats de l'exercice 2020

1- Résultats de l'exercice 2020

Le résultat apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice.

Le résultat de la section de fonctionnement intègre le résultat reporté de l'année précédente et le résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2020, ce résultat s'élève à 207,2 M€.

Résultat de fonctionnement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	(A)+(B) Résultat à affecter
Recettes (réelles + ordre)	17 398 656,16	1 430 375 018,52	1 447 773 674,68
Dépenses (réelles + ordre)		1 240 567 972,73	1 240 567 972,73
Total	17 398 656,16	230 486 104,15	207 205 701,95

Le solde d'exécution de la section d'investissement est calculé compte tenu du résultat reporté de l'année précédente et du résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2020, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 190,4 M€.

Résultat d'investissement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	Résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)		777 272 349,29	777 272 349,29
Dépenses (réelles + ordre)	219 622 805,70	748 070 965,52	967 693 771,22
Total	-219 622 805,70	29 201 383,77	-190 421 421,93

L'arrêté des comptes, toutes sections confondues, fait ressortir un résultat de **16 784 280,02 €**.

2- Affectation du résultat 2020

L'affectation du résultat doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement.

Ainsi, il est proposé

1. de constater le déficit de la section d'investissement du compte administratif 2020 à hauteur de 190 421 421,93 €
2. de constater le besoin de financement global à hauteur de 190 421 421,93 €
3. de constater le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2020 à hauteur de 207 205 701,95 €,

4. d'affecter le résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 190 421 421,93 €€ (compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »)
5. d'affecter le solde disponible, soit 16 784 280,02 €, au financement de la section de fonctionnement (compte 002 excédents de fonctionnement reporté) :

FONCTIONNEMENT	
Excédent de clôture Région	207 205 701,95
Affectation du résultat (compte 1068)	-190 421 421,93
Report au 002	16 784 280,02 €

B – Equilibre de la DM1 2021

Le résultat net 2020 repris au budget supplémentaire 2021 s'établit à 16 784 280,02 €.

Le budget 2021 modifié est équilibré, en dépenses et en recettes, à hauteur de 1 846 815 070 €.

Par ailleurs, des ajustements sont proposés à hauteur de +54 927 265 € pour les autorisations de programme et +11 569 263,10 € pour les autorisations d'engagement.

C – Répartition des CP et des AP/AE par politique

Le tableau ci-après vous présente, par politique, les crédits nouveaux ou redéployés, en dépense et en recette, les autorisations de programme et les autorisations d'engagement.

	DEPENSES		RECETTES		AP-AE
	BP 2021	DM1 2021	BP 2021	DM1 2021	
FONCTIONNEMENT	989 481 070,00	78 035 000,00	1 145 123 070,00	-30 453 000,00	11 569 263,10
TERRITOIRES SOLIDAIRES	4 150 000,00	450 000,00	0,00	420 000,00	
ENVIRONNEMENT	9 440 000,00	-490 000,00	2 281 000,00	-740 000,00	
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	4 100 000,00	0,00	270 000,00	0,00	
COOPERATION INTERNATIONALE	1 180 000,00	0,00	23 000,00	0,00	
TOTAL SOLIDARITES TERRITORIALES, DEVELOPPEMENT DURABLE, STRATEGIES	18 870 000,00	-40 000,00	2 574 000,00	-320 000,00	483 826,00
ECONOMIE INNOVATION	25 296 000,00	0,00	0,00	0,00	
AGRICULTURE	7 204 000,00	0,00	0,00	0,00	
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	8 158 500,00	0,00	0,00	0,00	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2 100 000,00	0,00	0,00	0,00	
TOURISME	4 019 200,00	300 000,00			
FORMATION PROFESSIONNELLE	137 961 000,00	0,00	71 526 700,00	-51 000 000,00	
ORIENTATION	3 300 000,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DEL'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	188 038 700,00	300 000,00	71 526 700,00	-51 000 000,00	2 833 000,00
TRANSPORTS	364 733 000,00	24 000 000,00	9 689 000,00	350 000,00	
TOTAL TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	364 733 000,00	24 000 000,00	9 689 000,00	350 000,00	5 870 000,00
PATRIMOINE DES LYCEES	9 473 100,00	0,00	2 091 143,00	0,00	
EDUCATION JEUNESSE	48 126 900,00	0,00	9 643 457,00	-1 540 000,00	
APPRENTISSAGE	7 700 000,00	-300 000,00	400 000,00	0,00	
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	52 946 600,00	0,00	300 000,00	1 969 000,00	
CULTURE	24 400 000,00	0,00	776 000,00	0,00	
SPORTS	4 000 000,00	300 000,00	0,00	0,00	
VIE CITOYENNE	486 000,00	0,00			
TOTAL FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	147 132 600,00	0,00	13 210 600,00	429 000,00	766 621,00
COMMUNICATION	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	17 066 000,00	350 000,00	30 000,00	0,00	
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	44 678 770,00	47 425 000,00	976 709 000,00	2 575 719,98	
RESSOURCES HUMAINES	150 000 000,00	1 700 000,00	3 730 770,00	0,00	
TOTAL OPTIMISATION DES RESSOURCES	215 744 770,00	49 475 000,00	980 469 770,00	2 575 719,98	1 950 000,00
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	51 831 000,00	5 500 000,00	54 933 000,00	-2 800 000,00	
INTEGRATION DE LA DIMENSION EUROPEENNE	3 131 000,00	-1 200 000,00	995 000,00	28 000,00	
REGION BENEFICIAIRE FINAL			11 725 000,00	3 500 000,00	
TOTAL EUROPE	54 962 000,00	4 300 000,00	67 653 000,00	728 000,00	-334 183,90
Résultat affecté fonctionnement				16 784 280,02	

	DEPENSES		RECETTES		AP-AE
	BP 2021	DM1 2021	BP 2021	DM1 2021	
INVESTISSEMENT	787 579 000,00	-8 280 000,00	631 937 000,00	100 208 000,00	54 927 265,00
TERRITOIRES SOLIDAIRES	78 051 000,00	0,00	0,00	0,00	
ENVIRONNEMENT	6 189 000,00	0,00	0,00	0,00	
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	1 270 000,00	0,00			
COOPERATION INTERNATIONALE	130 000,00	0,00			
TOTAL SOLIDARITES TERRITORIALES, DEVELOPPEMENT DURABLE, STRATEGIES	85 640 000,00	0,00	0,00	0,00	14 816 010,00
ECONOMIE INNOVATION	39 010 000,00	1 000 000,00	5 693 900,00	0,00	
AGRICULTURE	6 090 000,00	0,00	0,00	0,00	
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	25 000 000,00	0,00	0,00	0,00	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	7 000 000,00	0,00	0,00	0,00	
TOURISME	6 065 000,00	0,00	0,00	0,00	
FORMATION PROFESSIONNELLE	2 410 000,00	0,00			
TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DEL'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	85 575 000,00	1 000 000,00	5 693 900,00	0,00	5 625 000,00
TRANSPORTS	241 850 000,00	0,00	145 621 000,00	0,00	
TOTAL TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	241 850 000,00	0,00	145 621 000,00	0,00	17 320 000,00
PATRIMOINE DES LYCEES	102 976 985,00	0,00	1 066 000,00	5 233 000,00	
EDUCATION JEUNESSE	27 526 515,00	0,00	359 000,00	375 000,00	
APPRENTISSAGE	12 091 400,00	0,00	0,00	0,00	
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	2 000 000,00	0,00	610 000,00	0,00	
CULTURE	8 260 100,00	570 000,00	311 100,00	0,00	
SPORTS	1 300 000,00	150 000,00	0,00	0,00	
VIE CITOYENNE	150 000,00	0,00			
TOTAL FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	154 305 000,00	720 000,00	2 346 100,00	5 608 000,00	11 417 900,00
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	6 284 000,00	0,00			
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	120 000 000,00	0,00	349 283 000,00	127 300 000,00	
TOTAL OPTIMISATION DES RESSOURCES	126 284 000,00	0,00	349 283 000,00	127 300 000,00	1 650 000,00
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	93 825 000,00	-10 000 000,00	110 888 000,00	-30 200 000,00	
INTEGRATION DE LA DIMENSION EUROPEENNE	100 000,00	0,00			
REGION BENEFICIAIRE FINAL			18 105 000,00	-2 500 000,00	
TOTAL EUROPE	93 925 000,00	-10 000 000,00	128 993 000,00	-32 700 000,00	4 098 355,00
TOTAL GENERAL AVEC DETTE ET AVEC FONDS EUROPEENS	1 777 060 070,00	69 755 000,00	1 777 060 070,00	69 755 000,00	66 496 528,10
Fonctionnement	989 481 070,00	78 035 000,00	1 145 123 070,00	-30 453 000,00	11 569 263,10
Investissement	787 579 000,00	-8 280 000,00	631 937 000,00	100 208 000,00	54 927 265,00
TOTAL GENERAL HORS REAMENAGEMENT DE LA DETTE ET HORS FONDS EUROPEENS	1 621 404 070,00	74 255 000,00	1 601 239 070,00	102 755 000,00	
Fonctionnement	937 650 070,00	72 535 000,00	1 090 190 070,00	-27 653 000,00	
Investissement	683 754 000,00	1 720 000,00	511 049 000,00	130 408 000,00	

**PRÉSENTATION DÉTAILLÉE
DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

A – Interventions régionales

**STRATÉGIES ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES,
TRANSITION ECOLOGIQUE**

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET
STRATÉGIES ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES,
TRANSITION ECOLOGIQUE

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU
MODIFIÉES A LA DM1**

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	17 245 450,00	-2 429 440,00
Autorisations d'engagement	850 000,00	-366 174,00

CRÉDITS DE PAIEMENT

SOLIDARITES TERRITORIALES, DEVELOPPEMENT DURABLE, STRATEGIES	DEPENSES		RECETTES	
	BP	DM1 2021	BP	DM1 2021
Investissement	85 640 000,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	18 870 000,00	-40 000,00	2 574 000,00	-320 000,00

TERRITOIRE SOLIDAIRES

DÉTAIL PAR ACTIVITÉ

CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2020	2426	31/12/2027	CRST 2 PETR SOLOGNE	8 500 000,00	120 000,00
AP	2021	2510	31/12/2028	CRST 2 SANCERRE SOLOGNE	6 470 000,00	290 000,00
AP	2021	2512	31/12/2028	CRST 2 PORTES EURELIENNES	7 950 000,00	-1 210 000,00
AP	2021	2513	31/12/2028	CRST 2 ENTRE BEAUCE ET PERCHE	2 800 000,00	-60 000,00

Les modifications d'enveloppes pour les CRST2 « PETR Sologne », « Sancerre-Sologne », « Portes euréliennes d'Ile de France » et « Entre Beauce et Perche » correspondent à des ajustements au montant réel des futurs Contrats, après notamment des changements de périmètres.

HEBERGEMENT ET LOGEMENT SPECIFIQUE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2015	28209	31/12/2021	CG 28 (2015-2020) EURELIALES	926 000,00	-106 440,00
AP	2015	36204	31/12/2021	CG 36 (2015-2020) PIG PA	1 193 000,00	5 000,00
AP	2015	37210	31/12/2021	CG 37 (2015-2020) HBGT JEUNES	370 000,00	-90 000,00
AP	2015	41209	31/12/2021	CG 41 (2015-2020) HBGT JEUNES	740 000,00	-40 000,00
AP	2015	18205	31/12/2021	CG 18 (2015-2020) HBGT PERSONNES AGEES	3 868 000,00	181 000,00
AP	2015	36211	31/12/2021	CG 36 (2015-2020) HBGT PERSONNES AGEES	6 002 000,00	-1 147 000,00
AP	2015	41205	31/12/2021	CG41 (2015-2020) HBGT PERSONNES AGEES	1 112 000,00	202 000,00
AP	2018	41214	31/12/2021	CG41 (2015-2020) DOMOTIQUE HLM	100 000,00	-50 000,00
AP	2019	18226	31/12/2021	CG18 (2015-2021) RESIDENCES SENIORS DOMOTISEES	2 134 000,00	-1 217 000,00
AE	2015	41208	31/12/2021	CG 41 (2015-2020) DOMOTIQUE TELE-ASSISTANCE PA	1 590 000,00	-516 174,00

Les modifications d'AP sont faites en conséquence des derniers avenants aux conventions Région-Départements :

- o du Cher (CPR du 22 janvier 2021) : augmentation du volet hébergement des personnes âgées et baisse des besoins relatifs aux résidences seniors domotisées
- o d'Eure-et-Loir (CPR du 21 mai 2021) : diminution du programme des Euréliales
- o de l'Indre (CPR du 29 janvier 2020) : ajustement à la baisse du volet EHPAD et augmentation de l'enveloppe liée au PIG adaptation au vieillissement et au handicap
- o de l'Indre-et-Loire (CPR du 15 mai 2020) : ajustement à la baisse du volet logement des jeunes
- o et du Loir-et-Cher (CPR du 21 mai 2021) : baisse du volet hébergement des jeunes et domotique HLM, et augmentation de l'enveloppe pour les EHPAD.

PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2021
AP	2021	2341	31/12/2027	THD 18 ET 36 2EME PHASE FONDS SUD		7 500 000,00
AP	2021	2342	31/12/2027	THD 18 2EME PHASE		3 386 250,00
AP	2021	2343	31/12/2027	THD 36 2EME PHASE		2 538 750,00
AP	2021	2344	31/12/2023	THD 45 1ERE PHASE (FIN 2023)		410 450,00
AP	2021	41224	31/12/2021	CG 41 (15-21) WIFI DANS LES EHPAD		150 000,00
AP	2021	41225	31/12/2021	CG 41 (15-21) PISTE CYCLABLE BLOIS MOLINEUF		210 000,00
AP	2021	41226	31/12/2021	CG 41 (15-21) PASSERELLE CYCLO PIETONNE SUR LA LOIRE		2 650 000,00

Il convient de créer :

- o les AP nécessaires au financement du déploiement du Très Haut débit, conformément aux conventions financières signées d'une part, avec le Département du Loiret pour 0,4M€ (CPR du 10/03/2017 - avenant 1), d'autre part, pour le soutien au déploiement de la phase 2 dans le Berry (13,4M€), avec les SMO Berry Numérique et RIP 36 (CPR du 19 mars 2021) ;

- les AP correspondantes aux nouvelles opérations (passerelle cyclo-piétonne sur la Loire, piste cyclable à Blois Molineuf et WIFI dans les EHPAD) introduites au dernier avenant à la convention Région-Département du Loir-et-Cher (CPR du 21 mai 2021).

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2015	28211	31/12/2021	CG 28 (2015-2020) FONDS ACCUEIL ENTREPRISES	1 300 000,00	-1 000 000,00
AP	2015	41211	31/12/2021	CG 41 (2015-2020) PISTES CYCLABLES ET ENTREE AGGLO BLOIS	250 000,00	-250 000,00
AP	2018	37222	31/12/2021	CG37 (2015-2020) LIAISON DOUCE RILLE-HOMMES	230 000,00	70 000,00
AP	2018	41215	31/12/2021	CG41 (2015-2020) RESEAU LECTURE	1 490 000,00	-342 000,00
AP	2019	18227	31/12/2021	CG 18 (2015-2020) POLE DE L'ANE ET DU CHEVAL : ZONE D'ACCUEI	200 000,00	1 441 000,00
AP	2019	28220	31/12/2021	CG28 (2015-2020) REVITAL BOURGS CENTRES	2 153 000,00	-181 000,00

Les modifications sont toutes le résultat des ajustements des conventions Région-Départements du Cher (CPR du 22 janvier 2021), d'Eure-et-Loir (CPR du 21 mai 2021), d'Indre-et-Loire (CPR du 15 mai 2020) et du Loir-et-Cher (CPR du 21 mai 2021).

EXPERTISE MUTUALISEE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2020	36220	31/12/2021	CD 36 : AGENCE D'ATTRACTIVITE DE L'INDRE	200 000,00	150 000,00

L'ajustement de l'AE « Agence d'attractivité de l'Indre » est rendu nécessaire suite au dernier avenant à la convention Région-Département de l'Indre.

- Les crédits de paiement

	Fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2021	BP	DM1 2021
EXPERTISE MUTUALISEE		190 000,00	150 000,00	0,00	0,00

Compte-tenu de l'abondement de 0,150 M€ de l'AE prévue pour l'agence d'attractivité de l'Indre, il est nécessaire de prévoir les crédits de paiement correspondant, s'agissant de soutenir le fonctionnement 2021 de l'agence.

PLAN SANTE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2021
AE	2021	21153	31/12/2027	CPER 21-27 POLE VIEILLISSEMENT ET AUTONOMIE		250 000,00

Il s'agit de créer à hauteur de 0,250 M€ l'AE dédiée à l'émergence d'un pôle vieillissement et maintien de l'autonomie prévu au titre du CPER.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2021	BP	DM1 2021
PLAN SANTE	Investissement	910 000,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	585 000,00	300 000,00	0,00	0,00

Il est proposé d'abonder les crédits dédiés au fonctionnement du GIP Pro Santé de 0,3 M€ en prévision d'une subvention d'équilibre qui pourrait être supérieure à celle initialement envisagée lors du vote du budget primitif.

MESURES DE PREVENTION COVID 19

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2021	BP	DM1 2021
MESURES DE PREVENTION COVID 19	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	420 000,00

Il est proposé d'inscrire en recettes de fonctionnement un montant de 0,42 M€ au titre du dispositif « Urgence masques ». Il s'agit du produit des dernières refacturations auprès des collectivités locales bénéficiaires de l'opération.

ENVIRONNEMENT

DÉTAIL PAR ACTIVITÉ

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2015	28218	31/12/2021	CG 28 VOLET ENERGIE 2015-2020	350 000,00	1 012 000,00
AP	2015	36217	31/12/2021	CG 36 VOLET ENERGIE 2015-2020	1 945 000,00	143 000,00
AP	2018	37231	31/12/2021	CG 37 VOLET ENERGIE 2015-2020	300 000,00	-300 000,00

Au titre des avenants aux conventions Région-Département, pour le volet rénovation énergétique des collèges, plusieurs évolutions sont nécessaires :

- un abondement de 1,012 M€, pour le Département de l'Eure et Loir,
- un abondement de 0,143 M€, pour le Département de l'Indre,
- une diminution de 0,300 M€ pour le Département d'Indre et Loire.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2021	BP	DM1 2021
TRANSITION ENERGETIQUE	Investissement	3 728 070,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	3 076 100,00	-700 000,00	2 226 367,00	-800 000,00

En dépense, sur les crédits de paiement, le programme SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) est réduit de 0,7 M€ pour s'ajuster à la mobilisation du programme qui est inférieure aux prévisions. La recette attendue sur le SARE est diminuée en conséquence.

SENSIBILISATION ET PRESERVATION DES RESSOURCES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2021	BP	DM1 2021
SENSIBILISATION ET PRESERVATION DES RESSOURCES	Investissement	575 500,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	2 194 500,00	0,00	54 633,00	60 000,00

La ligne « CPER 21-27 OBSERVATION ENQUETES DECHETS ECONOMIE CIRCULAIRE », est augmentée, en recettes, de 60 K€ qui correspondent à la subvention attendue de la part de l'ADEME pour le marché de préfiguration de l'observatoire régional des déchets.

PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2021
AP	2021	37238	31/12/2021	CG 37 (15-21) ETANG ARCHEVEQUE		300 000,00
AP	2021	37239	31/12/2021	CG 37 (15-21) PLAN DPTALFORET 1ERE PHASE		100 000,00

La création de 2 AP résulte de la négociation de l'avenant n°3 à la convention Région-Département de l'Indre et Loire qui introduit le financement, pour l'année 2021-2023, de deux opérations au titre du volet transition énergétique et écologique : l'acquisition et la restauration du site naturel de l'étang Archevêque et une première phase du plan départemental pour la forêt.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2018	37232	31/12/2022	CG 37 ACQUISITION ETANG ASSAY	300 000,00	100 000,00

Au titre des avenants aux conventions Région-Département, volet patrimoine naturel, l'acquisition et les travaux de restauration de l'étang d'Assay ont été plus coûteux, nécessitant un abondement de 0,1 M€.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2021	BP	DM1 2021
PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE	Investissement	977 100,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 935 000,00	210 000,00	0,00	0,00

Le décalage de travaux sur les réserves naturels et les parcs naturels régionaux de 2020 à 2021, à cause de la crise sanitaire, nécessite une augmentation des crédits de plusieurs AE de 0,21 M€.

TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

DÉTAIL PAR ACTIVITÉ

TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2021
AE	2021	2088	31/12/2022	HUMAN TECH DAYS		600 000,00

Il est proposé la création de l'AE « Human Tech Days 2022 » pour 0,6 M€ avec 0,2 M€ de crédits de paiement prévus cette année et déjà inscrits au budget primitif. Ce dispositif, mis en place en 2019, est reconduit compte tenu du bilan positif des années passées. Il nécessite d'engager les dépenses dès la fin de l'année 2021.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU
MODIFIÉES A LA DM1**

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme		5 625 000,00
Autorisations d'engagement	300 000,00	2 533 000,00

CRÉDITS DE PAIEMENT

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	DEPENSES		RECETTES	
	BP	DM1 2021	BP	DM1 2021
Investissement	85 575 000,00	1 000 000,00	5 693 900,00	0,00
Fonctionnement	188 038 700,00	300 000,00	71 526 700,00	-51 000 000,00

ECONOMIE INNOVATION

DÉTAIL PAR ACTIVITÉ

CREATION ET REPRISE DES TRES PETITES ENTREPRISES

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

DEPENSES

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2021	1631	31/12/2021	PLATES FORMES D'INITIATIVES	100 000,00	20 000,00

Une augmentation de l'AE 2021-1631 de 20 K€ est sollicitée afin d'accompagner l'action des plateformes d'initiative sur le territoire et la coordination régionale Initiative Centre dans la mise en œuvre de leur programme d'actions 2021.

RECETTES

Compte tenu des avances remboursables attribuées, les AE de recettes suivantes doivent être modifiées afin d'en faciliter le suivi :

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2010	0769R		CREATEM	3 000 000,00	339 208,00
AP	2018	1769R		CAP CREATION REPRISE CENTRE	2 000 000,00	149 035,50
AP	2019	1769R		CAP CREATION REPRISE CENTRE	2 000 000,00	722 583,00
AP	2020	1769R		CAP CREATION REPRISE CENTRE	1 000 000,00	1 506 088,95

DÉVELOPPEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

RECETTES

Compte tenu des avances remboursables attribuées, les AE de recettes suivantes doivent être modifiées afin d'en faciliter le suivi :

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2018	1759R		CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	4 500 000,00	800 594,60
AP	2019	1759R		CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	4 500 000,00	1 123 371,00
AP	2020	1759R		CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	1 100 000,00	2 651 530,00

PROMOTION DE L'ARTISANAT

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2021	1791	31/12/2021	ACTION DE VALORISATION	95 000,00	40 000,00

Organisé sous forme virtuelle en 2020, le salon Les Artisanales de Chartres s'est adapté à la crise sanitaire. Les besoins de financement s'en sont alors trouvés réduits. Cette année, les Artisanales de Chartres reviennent à une organisation en présentiel. Le besoin de financement sollicité revient à son niveau 2019. Le dimensionnement de l'AE au BP, basé sur le montant 2020, s'avère insuffisant et nécessite son abondement de 40 000 €.

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2021	3706	31/12/2021	GROUPEMENT D'EMPLOYEURS/COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EMP	230 000,00	200 000,00
AE	2021	0584	31/12/2021	CAP ASSO	5 751 500,00	1 000 000,00

Afin d'accompagner le déploiement des coopératives d'activités et d'emploi (CAE) et l'installation de CAE thématiques dans les départements de la région, une augmentation de l'autorisation d'engagement GROUPEMENT EMPLOYEURS - CAE - BG ET COUVEUSES est sollicitée à hauteur de 0,2 M€.

Afin de répondre aux demandes pressenties des associations pour le deuxième semestre, un abondement de 1 M€ de l'AE 2021 est sollicité au titre des CAP Asso.

CREATION ET REPRISE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

DEPENSES

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2021	1796	31/12/2021	FRENCH TECH	40 000,00	40 000,00

L'association DIGITAL LOIRE VALLEY a été créée suite à la labellisation de la communauté FRENCH LOIRE VALLEY. Son financement n'ayant pas été identifié et anticipé lors du dimensionnement de la ligne FRENCH TECH dédiée, il est proposé un abondement de l'autorisation d'engagement 2021-1796 de 40 000 €.

RECETTES

Compte tenu des avances remboursables attribuées, les AE de recettes suivantes doivent être modifiées afin d'en faciliter le suivi :

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2015	4000R		CAP CREATION INDUSTRIE	950 000,00	630 000,00
AP	2017	4000R		CAP CREATION/REPRISE CENTRE	950 000,00	1 972 350,00

DÉVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2021
AE	2021	2630	31/12/2021	TRANSITION INDUSTRIELLE		300 000,00

La Commission Européenne a lancé en 2018 deux appels à manifestation d'intérêt pour sélectionner 12 régions européennes afin de leur proposer un soutien sur mesure pour faire face aux mutations industrielles qui impactent leur développement économique. La candidature de la Région Centre-Val de Loire au second appel a été retenue.

Cette action pilote est coordonnée par la Région qui travaille en lien étroit avec des partenaires, et tout particulièrement l'APEC. Pour le financement de l'action retenue une première enveloppe de 100 K€ a été versée par l'Europe à la Région CVL fin 2019.

L'ouverture de l'AE à hauteur de 300 000 €, correspondant à l'enveloppe globale allouée par l'Europe au programme, doit permettre la mise en œuvre des actions du programme Transition Industrielle engagées en Centre-Val de Loire par l'APEC.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

DEPENSES

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2021	21600	31/12/2021	CPER PIA4	15 000 000,00	4 000 000,00

Le budget alloué à la mise en œuvre du PIA 4 a été porté dans le CPER 2021-2027 à 19 M€ sur 5 ans. Dimensionné à hauteur de 15M€ au moment du vote du BP 2021, il apparaît nécessaire de prévoir un abondement de 4 M€ de l'autorisation de programme dédiée.

RECETTES

Compte tenu des avances remboursables attribuées, les AE de recettes suivantes doivent être modifiées afin d'en faciliter le suivi :

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2011	4001R		CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	4 000 000,00	490 474,14

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2021	BP	DM1 2021
DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES	Investissement	9 018 000,00	1 000 000,00	2 260 600,00	0,00
	Fonctionnement	8 517 000,00	0,00	0,00	0,00

Il est proposé d'abonder de 1 M€ les crédits de paiement en investissement. Il s'agit de disposer des crédits permettant, si besoin, de venir en aide aux entreprises dans le cadre de la relance, en complément des crédits déjà votés lors du budget primitif.

INNOVATION ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2019	1262	31/12/2019	APPEL A PROJETS INNOVATION (AAP INNO COLLABORATIVE BPI)	2 060 345,17	320 000,00
AP	2021	0897	31/12/2021	CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	2 150 000,00	900 000,00

Il est proposé un abondement de l'autorisation de programme 2019-1262 APPEL A PROJETS PME INNOVATION pour le financement des projets issus de l'AMI Innovation collaborative porté par BPI.

Considérant l'accélération attendue sur le PIA 3 en cours, l'arrivée du PIA 4, et au regard des AP consommées les années précédentes et le besoin identifié pour les six prochains mois, un abondement de l'AP 2021 dédié au financement des projets de R&D des entreprises est sollicité à hauteur de 0,9 M€.

AGRICULTURE

DÉTAIL PAR ACTIVITÉ

CAP FILIÈRES

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2014	1355	31/12/2021	CAP CAPRIN	348 678,55	35 000,00
AE	2014	1277	31/12/2021	CAP FILIERES ANIMATION - STRUCTURATION - VALORISATION	16 592 184,00	300 000,00

Un nouveau CAP « filière caprine » a été adopté au mois de mai, pour une durée de 4 ans. Il convient de revaloriser l'AP 2014-1355 à hauteur de 35 K€, soit la première année de projets d'investissements dans les exploitations caprines.

L'AE 2014-1277 doit être revalorisée de 0,3 M€ afin de pouvoir engager les programmes annuels des chambres d'agriculture dans les différents cap filières en cours.

TOURISME

DÉTAIL PAR ACTIVITÉ

PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2020	18220	31/12/2021	CD 18 - AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE NOIRLAC : RESTAURATION	400 000,00	80 000,00

En application des avenants votés en janvier avec les Conseils départementaux 18, 37 et 41, des ajustements sur les autorisations de programmes sont inscrites pour les opérations prévues dans les conventions Région-Départements.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2021	BP	DM1 2021
PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE	Investissement	2 404 600,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	3 805 200,00	300 000,00	0,00	0,00

Des crédits de paiements supplémentaires (300 K€) sont demandés pour ajuster le montant des crédits à la réalité des coûts de la campagne de relance du tourisme « Envie de ».

RENFORCER L'OFFRE D'HEBERGEMENT

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2020	0068	31/12/2021	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	2 650 000,00	300 000,00

Il est proposé un abondement de 0,3 M€ sur l'AP HEBERGEMENTS TOURISTIQUES afin de pouvoir répondre aux besoins suscités par la mesure du plan de relance en faveur de la rénovation des hébergements touristiques.

ITINERANCES DOUCES

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2018	37219	31/12/2021	CG 37 - INSTALLATION BORNES RECHARGE RAPIDE POUR VELO ELECT	250 000,00	-210 000,00
AP	2018	37220	31/12/2021	CG 37 - DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES VOIES VERTES	600 000,00	-70 000,00
AP	2018	37230	31/12/2021	CD37 - ENTRETIEN LOIRE A VELO	215 000,00	65 000,00
AP	2018	1205	31/12/2021	MIRCE 5	140 000,00	40 000,00
AP	2015	18212	31/12/2021	CG18 CANAL DE BERRY A VELO 1ERE TRANCHE	4 675 912,00	165 000,00

En application des avenants votés en janvier avec les Conseils départementaux 18, 37 et 41, des ajustements sur les autorisations de programmes sont inscrites pour les opérations prévues dans les conventions Région-Départements. D'autre part, un abondement de l'AP MIRCE de 40 K€ est demandé suite au passage du marché Open Lab.

FORMATION PROFESSIONNELLE

DÉTAIL PAR ACTIVITÉ

FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2016	2981	31/12/2021	ANIMAT° ET PROFESSIONNALISAT° DES ACTEURS DE LA PLATEFORM L	623 540,00	53 000,00
AE	2020	2636	31/12/2022	GPECT PACTE	970 000,00	530 000,00
AE	2020	2838	31/12/2022	PACTE - AXE 2 - 26 -OFFRE DE FORMATION RENOUVELEE PSMJ 2021	1 200 000,00	350 000,00

- Augmentation de l'AE 2020-2838 « OFFRE DE FORMATION RENOUVELEE PSMJ 2021 » de 0,35 M€ et diminution à due concurrence de l'AE 2020-2824. En effet, par souci de simplification, l'ensemble des marchés du Programme Régional de Formation relatif aux formations pour les personnes sous-main de justice sera exécuté sur cette AE unique.
- L'AE 2016-2981 est augmentée de 53 K€ suite au prolongement de six mois du marché avec le GIP FTLV (avenant n°2 sur le marché du GIP FTLV pour l'animation) afin de faire le lien avec les nouveaux marchés de professionnalisation des Organismes de formation qui débutent en juillet 2021 dans le cadre du projet Trans'Formation.
- Abondement de l'AE GPECT PACTE de 0,53 M€ et diminution à due concurrence de l'AE 2020-2835. En effet, la dynamique de GPECT sur le territoire régional se déploie avec l'accompagnement prévisionnel en 2021, de 5 à 7 GPECT (4 déjà engagées en commission permanente régionale de mai 2021), financée dans le cadre du PRIC.
- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2021	BP	DM1 2021
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMP. VERS L'EMPLOI	Investissement	2 150 000,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	135 046 000,00	0,00	71 526 700,00	-51 000 000,00

Mis en œuvre à partir de 2019, le PRIC prévoit la mise en place par la Région d'actions de formation professionnelle nouvelles pour les années 2019-2022, intégralement financées par l'Etat. Il a été complété, pour 2021, par un plan de formation pour les jeunes au titre du plan de relance de l'Etat.

Après les négociations financières avec l'Etat sur le versement des recettes PRIC, les conventions financières annuelles 2019 et 2020 ont prévu un versement de 85 % des dépenses conventionnées sur chaque exercice. La convention financière 2021 prévoit un versement de 70 % au cours de l'exercice.

Ce rythme de versement est plus rapide que la réalisation de la dépense par la Région, phénomène amplifié en 2020 par la crise sanitaire, qui a réduit le nombre d'entrées en formation par rapport à ce qui avait été prévu et budgété, entraînant un niveau de consommation des crédits de la formation professionnelle de 103,3 M€ en 2020 contre 111,4 M€ en 2019.

De ce fait, un fort décalage s'est créé entre les recettes titrées ou inscrites au titre du PRIC et les dépenses réellement mandatées par la Région.

Sont ainsi inscrites dans les comptes de la Région, 51 M€ de recettes ou prévisions de recettes qui excèderont les capacités de mandatement prévisionnelles au titre de la formation professionnelle à la fin 2021. Afin de ne pas avoir de décalage entre l'encaissement de ces recettes et leur décaissement ou remboursement à l'Etat d'ici à 2023, il vous est proposé de réduire de 51 M€ les recettes PRIC 2021. Celles-ci seront encaissées par la Région mais n'entreraient pas dans ses comptes de façon à les décaisser ensuite sur l'exercice de réalisation de la dépense.

TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES A LA DM1

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	1 400 000,00	15 920 000,00
Autorisations d'engagement	650 000,00	5 220 000,00

CRÉDITS DE PAIEMENT

TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	DEPENSES		RECETTES	
	BP	DM1 2021	BP	DM1 2021
Investissement	241 850 000,00	0,00	145 621 000,00	0,00
Fonctionnement	364 733 000,00	24 000 000,00	9 689 000,00	350 000,00

TRANSPORTS

DÉTAIL PAR ACTIVITÉ

TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2021
AE	2021	2856	31/12/2024	FORMATIONS ACCOMPAGNATEURS TRANSPORT		50 000,00

La Région a souhaité accompagner les collectivités prenant en charge les accompagnateurs des transports scolaires en mettant en place des formations à leur destination. Actuellement, ce sont près de 400 accompagnateurs qui interviennent quotidiennement sur les circuits scolaires de la Région. Une formation leur sera proposée par la Région durant les 4 prochaines années, à compter d'octobre 2021. Une autorisation de programme de 50 K€ est donc créée à cet effet.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2021	2867	31/12/2025	ACQUISITION MATERIEL DSP 45	3 600 000,00	14 720 000,00
AE	2019	2268	31/12/2022	DSP 41	27 150 000,00	5 120 000,00

La nouvelle Délégation de Service Public (DSP) des cars Rémi 45, qui entre en vigueur le 1^{er} septembre 2021, prévoit le financement en investissement du renouvellement de la flotte de véhicules pour sortir progressivement de la motorisation diesel sur les lignes régulières par car d'ici 2028 ainsi que les stations d'avitaillement au gaz pour ce parc. L'autorisation de programme est ajustée au montant conventionnel, soit une augmentation de 14,72 M€.

La Région Centre Val de Loire, par délibération en date du 21 mai 2021 a décidé de prolonger d'un an la DSP des cars Rémi 41, par application de l'article 3 de la convention

actuelle. Aussi, l'AE doit être augmentée de 5,12 M€ pour couvrir la période de juillet 2022 à juillet 2023.

SYSTEME D'INFORMATION – TRANSPORTS

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2020	2196	31/12/2021	SI TRANSPORT	1 000 000,00	1 200 000,00

Il est demandé une augmentation de l'AP SI TRANSPORTS de 1,2 M€ pour porter le montant total de l'AP à 2,2 M€ et permettre la poursuite du projet de mise en œuvre du système d'information régional unifié.

INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2021
AP	2021	2857	31/12/2024	ETUDES AVENIR LDFT		400 000,00

Au-delà des montants intégrés au CPER 2015-2020, prolongé jusqu'à fin 2022, pour assurer la sauvegarde des lignes de desserte fine du territoire, et des montants déjà identifiés jusqu'à 2025 pour ce faire dans le cadre du protocole d'accord avec l'Etat, la Région doit définir un nouveau modèle pour ces lignes, nécessitant d'approfondir la connaissance des besoins de mobilités des territoires concernés pour proposer une offre la mieux adaptée, en déduire les matériels roulants et les modèles de gestion d'infrastructure les plus efficaces.

Il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme de 0,4 M€ pour lancer une étude permettant d'approfondir dès à présent ces perspectives.

SERVICES TER

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2021	BP	DM1 2021
SERVICES TER	Fonctionnement	214 475 000,00	24 000 000,00	0,00	350 000,00

Une augmentation de crédits de paiement en recettes de 0,35 M€ est proposée, pour tenir compte du titre de recette associé au décompte final de la convention TER pour l'année 2019.

Une augmentation de 24M€ est sollicitée dans le cadre de la convention TER dans l'attente que le montant de la contribution 2021 soit arrêtée entre la Région et SNCF.

INTERMODALITÉ ET CIRCULATIONS DOUCES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2021
AE	2021	2251	31/12/2025	AMO DEPLOIEMENT BILLETTEQUE INTERURBAINE		600 000,00

L'ouverture d'une autorisation d'engagement de 0,6 M€ est nécessaire pour le financement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la poursuite du développement de la billettique interopérable JVMalin sur le réseau REMI.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2017	2146	31/12/2021	CENTRALE DAPPELS	600 000,00	100 000,00

Il convient d'augmenter l'autorisation d'engagement relative à la centrale d'appels unifiée Rémi d'un montant de 0,1 M€, pour pouvoir financer la centrale d'appels scolaire prolongée jusqu'à fin 2021, dans l'attente d'une centrale d'appel unifiée Rémi à partir du début 2022.

AEROPORTS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2021
AP	2021	2854	31/12/2022	TRAVAUX TRANSFERT AEROPORT DE TOURS		1 000 000,00

Le Syndicat Mixte, regroupant la Région, la Métropole de Tours et le Département, doit réaliser un certain nombre de travaux d'aménagement et d'entretien sur les infrastructures existantes de l'aéroport de Tours. Le départ de l'école de l'air du site, prévu en juillet 2021, induit le transfert d'environ 200 hectares aux collectivités et nécessite également d'anticiper la certification européenne de la plateforme. Les collectivités membres du Syndicat Mixte financent à parts égales ces travaux.

Il est donc nécessaire d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 1 M€ pour cofinancer ces travaux.

**FORMATION INITIALE, LYCÉES, APPRENTISSAGE ET VIE
CITOYENNE ET PARTICIPATIVE**

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET
FORMATION INITIALE, LYCÉES, APPRENTISSAGE ET VIE
CITOYENNE

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU
MODIFIÉES A LA DM1**

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	10 941 900,00	476 000,00
Autorisations d'engagement	500 000,00	266 621,00

CRÉDITS DE PAIEMENT

FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	DEPENSES		RECETTES	
	BP	DM1 2021	BP	DM1 2021
Investissement	154 305 000,00	720 000,00	2 346 100,00	5 608 000,00
Fonctionnement	147 132 600,00	0,00	13 210 600,00	429 000,00

PATRIMOINE DES LYCEES

DÉTAIL PAR ACTIVITÉ

IMMOBILIER DES LYCÉES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2021
AP	2021	28222	31/12/2021	CD 28 AMENAGEMENT ABORD LYCEE HANCHES		181 000,00
AP	2021	2728	31/12/2021	MFR DE CHAINGY RECONSTRUCTION D UNE PARTIE DE L EXTERNAT		550 000,00
AP	2021	2729	31/12/2021	MFR DE BOURGUEIL TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES LOCAUX		34 500,00

Il est proposé la création de 3 autorisations de programme pour les projets suivants :

- Aménagement de sécurité et d'accessibilité des abords du lycée de Hanches (28) au titre des transports - avenant n°2 à la convention Région – Département d'Eure et Loir pour 0,181 M€ :
 Dans le cadre de la construction du lycée de Hanches, le Département réalise l'aménagement d'un carrefour sécurisé de type « tourne à gauche » entre la RD906 et le chemin rural CR27. Par ailleurs, une voie de liaison entre la RD906 et l'entrée du lycée (rue du Bois du Loup) est créée sur l'actuel CR27 comprenant notamment des cheminements piétons et vélos. Des aménagements sont enfin réalisés sur la rue du Bois du Loup pour permettre la desserte des cars scolaires.
 Le coût des aménagements s'élève à 0,581 M€ et la Région est sollicitée à hauteur de 0,181 M€ pour la sécurité des cars scolaires et les déplacements piétons et vélos.
- MFR de CHAINGY (45) « reconstruction d'une partie de l'externat » (0,550 M€) :
 La Maison Familiale Rurale de CHAINGY souhaite améliorer les conditions d'accueil de ses locaux pédagogiques. Le projet consiste à reconstruire une partie de l'externat, soit un bâtiment de 335m² accueillant 3 salles de classes, sanitaires, un bureau de formateur et un foyer. Le coût du projet est de 0,8 M€ et la Région est sollicitée à hauteur de 0,55 M€.

- MFR de BOURGUEIL (37) « travaux de mise en accessibilité des locaux » :
La Maison Familiale Rurale de BOURGUEIL doit mettre en conformité règlementaire l'accès à ses locaux. Le projet porte sur l'accessibilité du parking, de l'entrée et l'accès aux salles de classe, salle à manger et à la chambre et sur la création d'une chambre PMR et d'un plateau technique.
Le coût du projet est de 50 K€ et la Région est sollicitée à hauteur de 34 500 €.
- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2018	2759	31/12/2018	MFR DE L'ORLEANAIS AIDE A L'INVESTISSEMENT PRIVE	1 500 000,00	115 000,00

La Commission Permanente du 17 octobre 2018 a attribué une subvention de 1,5 M€ pour un projet de réhabilitation d'espaces et d'amélioration énergétique du bâtiment pédagogique de la MFR de l'Orléanais pour un coût total de 3,3 M€.

Lors de la réalisation des travaux, la période de crise sanitaire ainsi que la liquidation d'une entreprise ont entraîné retard et surcoûts de l'ordre de 0,378 M€. La MFR sollicite la Région pour faire face à ces dépenses nouvelles et non prévisibles.

Pour répondre à ce besoin, il est proposé d'abonder l'AP correspondante de 0,115 M€ et porter ainsi la participation de la Région à 1,615 M€.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2021	BP	DM1 2021
IMMOBILIER DES LYCEES	Investissement	102 021 985,00	0,00	1 066 000,00	5 233 000,00
	Fonctionnement	9 473 100,00	0,00	2 091 143,00	0,00

Il est proposé d'inscrire des recettes d'investissement complémentaires d'un montant total de 5,223 M€ au titre de deux volets du plan de relance de l'Etat – France Relance sur les dossiers suivants :

- Rénovation énergétique des bâtiments publics à hauteur de 4,156 M€ : cette recette correspond à 16 projets d'investissements validés ou en cours de validation avec les services de l'Etat.
- Appel à projets Internats d'excellence à hauteur de 1,077 M€ : cette recette correspond aux deux projets retenus par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports dans le cadre de son premier appel à projet pour les internats des lycées de Hanches (28) et Jean Guéhenno (18).

EDUCATION JEUNESSE

DÉTAIL PAR ACTIVITÉ

FINANCEMENT DES LYCÉES

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2021	2736	31/12/2021	REPARATION DES BIENS MOBILIERS DES LYCEES PUBLICS	50 000,00	50 000,00

Il est proposé d'abonder de 50 K€ l'AE 2021-2404 « Réparation des biens mobiliers des lycées publics » afin de répondre aux besoins des établissements notamment pour les équipes de restauration.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2021	BP	DM1 2021
FINANCEMENT DES LYCEES	Fonctionnement	42 547 490,00	0,00	9 502 457,00	-1 540 000,00

Eu égard à la baisse de la fréquentation de la restauration scolaire liée à la crise sanitaire, il convient de diminuer les recettes prévisionnelles au titre des « frais d'hébergement et restauration » de 1,54 M€.

POLITIQUE JEUNESSE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2021	BP	DM1 2021
POLITIQUE JEUNESSE	Investissement	5 056 000,00	0,00	0,00	375 000,00
	Fonctionnement	2 893 998,00	0,00	0,00	0,00

Il est proposé d'inscrire les recettes nouvelles liées au plan de relance de l'Etat pour un montant de 0,375 M€. Ces recettes permettront de financer pour partie des équipements numériques déployés dans les établissements, afin de soutenir les projets de transition numérique dans les lycées.

APPRENTISSAGE

DÉTAIL PAR ACTIVITÉ

IMMOBILIER ET ÉQUIPEMENT DES CFA

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2021
AP	2021	2984	31/12/2021	CFA INDUSTRIE SITE LA CHAPELLE ST MESMIN RESTRUCTURATION		8 900 000,00
AP	2021	2985	31/12/2021	CESI CFA SUP EXTENSION ET REHABILITATION BATIMENT		526 400,00

CFA INDUSTRIE SITE LA CHAPELLE ST MESMIN : 8,9 M€

Le CFAI Centre-Val de Loire forme chaque année plus de 800 apprentis aux métiers de l'industrie (du CAP au titre d'ingénieur). Cet établissement dispose de plusieurs sites de formation (Châteaudun, Amboise, Bourges, universités d'Orléans...) dont le site de la Chapelle Saint Mesmin situé en proximité d'Orléans. Ce site forme annuellement 220 apprentis du CAP au BTS, avec une perspective de développement à 350 apprentis au cours des prochaines années.

Un projet de reconstruction a été élaboré par le CFAI en partenariat avec l'UIMM Centre-Val de Loire. Ce projet vise à développer un outil de formation moderne et performant, capable de répondre aux besoins en compétences exprimés par les entreprises du secteur de l'industrie en Centre-Val de Loire.

Le budget dédié à l'opération s'établit à 20,430 M€ équipements compris. Le plan de financement s'établit comme suit : Région pour 8,9 M€, CFAI – UIMM Centre-Val de Loire pour 4 M€ et OPCO 2I (opérateur de compétences de la branche) pour 7,53 M€.

CESI CFA SUP EXTENSION AVEC REHABILITATION BATIMENT : 0,526 M€

Le CESI d'Orléans accueille 271 apprentis en 2020 – 2021 sur un total de 525 apprenants dans des formations allant du Bac+2 à Bac+6 dans les domaines de l'informatique, de la RH et de l'industrie.

Il dispense actuellement 10 formations en apprentissage. Il s'agit de titres homologués allant du niveau 5 (bac + 2) au niveau 7 (bac + 5). A l'horizon 2024, le CESI prévoit un effectif de 440 apprentis.

Afin de répondre à cet objectif de développement, le CESI a pour projet d'acquérir un bâtiment sur le campus, situé juste en face de ses locaux actuels, pour accroître sa capacité d'accueil. Ces nouveaux locaux, d'une surface d'environ 1 170 m², seront principalement dédiés aux formations en apprentissage.

Le coût total du projet est estimé à 3,071 M€. Il est proposé de créer une AP de 0,526 M€ afin d'accompagner ce projet. Le reste du financement sera assuré par le CESI.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2021	2799	31/12/2021	CCI 28-EXTENSION DU CFA	1 000 000,00	500 000,00

Le CFA de la CCI d'Eure-et-Loir accueille 200 apprentis dans des formations de niveaux BTS et bac +5 dans le secteur tertiaire (commerce et management notamment). Lors de l'adoption du budget primitif 2021, la Région a décidé la création d'une AP de 1 M€ afin d'accompagner le projet d'extension – modernisation des locaux du CFA.

Au regard du budget stabilisé de l'opération, soit 3 M€, il est proposé de porter à 1,5 M€ le montant de cette AP, avec un financement régional qui couvrira 50% de la dépense.

AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2021	BP	DM1 2021
AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	Fonctionnement	600 000,00	-300 000,00	0,00	0,00

Il convient de réduire le montant des crédits de paiement de 0,3 M€. Ces crédits ne sont plus nécessaires compte tenu de l'arrêt du dispositif, l'Etat ayant récupéré la compétence du versement de ces aides.

MOBILITE DES APPRENTIS

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2021	2789	31/12/2021	TRANS EUROPE APPRENTISSAGE	90 000,00	26 000,00

Au regard des projets de mobilité déposés par les CFA, il est proposé d'abonder l'AE 2021-2789 de 0,026 M€, afin d'assurer le financement des projets dans le respect des dispositions contenues dans le cadre régional d'intervention de l'apprentissage.

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

DÉTAIL PAR ACTIVITÉ

FINANCEMENT DES EFSS

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2021	BP	DM1 2021
FINANCEMENT DES EFSS	Fonctionnement	42 300 795,00	0,00	300 000,00	1 969 000,00

Il est proposé d'augmenter de 1,969 M€, pour le porter à 2,269 M€, le montant des recettes liées au Plan de relance de l'Etat pour financer les places de formation d'aides-soignants et d'infirmiers supplémentaires créées, afin de répondre aux besoins des professionnels dans les établissements de soins et médico-sociaux.

AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX ELEVES ETUDIANTS

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2021	2404	31/12/2021	GESTION DES BOURSES	232 300,00	2 000,00

Il est proposé de réévaluer de 2 000 € le montant de l'AE 2021-2404 relative aux frais de gestion du marché conclu avec l'Agence de services et de paiement, pour le versement des bourses sous conditions de ressources aux apprenants des formations sanitaires et sociales, afin de tenir compte de la révision annuelle des prix.

CULTURE

DÉTAIL PAR ACTIVITÉ

SPECTACLE VIVANT

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2021	1467	31/12/2021	INSTITUTIONS ET RESEAUX DE SPECTACLE VIVANT 2021	1 174 495,00	-100 000,00
AE	2021	2376	31/12/2021	AMBITION CULTURELLE RESIDENCES CREATION ET PARCOURS DE PR	505 000,00	100 000,00

Il est proposé de minorer de 0,1 M€, l'AE 2021-1467 « Institution et réseaux du spectacle vivant » et d'abonder d'autant, soit 0,1 M€, l'AE 2021-2376 « Ambition culturelle création et parcours de production ».

Ce mouvement entre lignes permet de financer les mesures d'urgence prises dans le cadre de la commission permanente 21 mai 2021 en réponse à la crise sanitaire qui touche les acteurs du secteur de la culture. Ces mesures visent à relancer l'activité dans le cadre de la réouverture progressive des lieux culturels.

INDUSTRIES CULTURELLES

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2021	2383	31/12/2021	AMBITION CULTURELLE FOND DE SOUTIEN MUSIQUES ACTUELLES CN	40 000,00	10 000,00

Il est proposé d'abonder l'AE « Fond de soutien aux musiques actuelles » de 10 K€. Cette revalorisation permet de rentrer pleinement dans la préfiguration d'un contrat de filière en faveur des musiques actuelles dès 2022. La participation de la Région est ainsi alignée sur celle de l'Etat portée par la DRAC et le Centre National de la Musique.

AMENAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE / PUBLIC

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2015	36206	31/12/2021	CG36- ODASE MATERIEL SCENIQUE	102 000,00	17 000,00
AE	2015	36209	31/12/2021	CG36-ANIMATION MUSICALE DU TERRITOIRE	816 000,00	28 621,00

- CG36 ODASE MATERIEL SCENIQUE

La contractualisation entre le Département de l'Indre et la Région Centre-Val de Loire initialement prévue pour 2015-2020, ayant été prolongée d'une année lors de la CPR du 16 novembre 2019, il est proposé d'abonder l'AP correspondante de 17 K€ afin de mettre en œuvre la fin de cette contractualisation.

CG36 ANIMATION MUSICALE DU TERRITOIRE

Au titre de cette même convention, il est proposé d'abonder l'AE 2015-36209 « CG36 Animation musicale du territoire » de 28 K€ afin d'honorer la fin de cette contractualisation.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2021	BP	DM1 2021
AMENAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE / PUBLIC	Investissement	311 490,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	4 116 320,00	-150 000,00	0,00	0,00

Toutes les manifestations prévues initialement en 2020 dans les programmations PACT n'ont pu être menées à bien ni reportées. Il est proposé de redéployer 0,5 M€ prévus sur l'AE 2020-1609 « Ambition culturelle contrat régionaux de PACT » pour le financement des mesures d'urgence votées en commission permanente du 21 mai 2021. Le redéploiement de ces crédits se ventile de la façon suivante :

- 0,21 M€ pour la mise en place d'un Fonds de soutien exceptionnel aux artistes auteurs
- 0,14 M€ pour la mise en œuvre de « Paniers artistiques et solidaires »
- 0,15 M€ pour l'appel à projets « évènementiel » des Nouvelles Renaissance en faveur de l'emploi artistique.

PATRIMOINE CULTUREL

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2021
AP	2021	28223	31/12/2021	CD 28 AMENAGEMENT MAISON TANTE LEONIE MUSEE MARCEL PROUST		250 000,00

Il est demandé la création d'une AP «CD 28 AMENAGEMENT MAISON TANTE LEONIE MUSEE MARCEL PROUST » pour 0,25 M€ Cette inscription vise à traduire sur le plan budgétaire l'avenant n°2 du contrat entre la Région et le département d'Eure et Loir, qui a été adopté en CPR de mai 2021.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2020	1461	31/12/2022	CHAUMONT MAINTENANCE INVESTISSEMENT	950 000,00	775 000,00
AP	2021	21050	31/12/2027	CPER CHAUMONT MH 2021-2025	6 600 000,00	-775 000,00
AP	2015	28205	31/12/2020	CG28- VALORISATION DU CHATEAU DE MAINTENON	612 000,00	-156 000,00

+0.775 M€ CHAUMONT MAINTENANCE INV (AP 2020-1461)
-0,775 M€ CPER CHAUMONT MH 2021 2025 (AP 2021-21050)

Ces mouvements entre AP permettent de s'adapter aux évolutions des différentes phases des chantiers du domaine régional de Chaumont-sur-Loire et de leur calendrier, notamment pour intégrer des travaux de toitures dans le programme de travaux d'urgence.

CG 28 VALORISATION CHATEAU DE MAINTENON (AP 2015-28205)

La diminution de l'AP sur le programme de valorisation du château de Maintenon est inscrite en conformité à l'avenant n°2 du contrat entre la Région et le département d'Eure et Loir, qui a été adopté en CPR de mai 2021.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2021	BP	DM1 2021
PATRIMOINE CULTUREL	Investissement	5 164 081,00	570 000,00	251 100,00	0,00
	Fonctionnement	3 252 718,00	0,00	0,00	0,00

Il est proposé une inscription supplémentaire de 0,57 M€ pour le Château de Valençay. Cette inscription doit permettre notamment de couvrir les engagements pris en CPR de mars dans le cadre des travaux prévus au CPER 2015-2020.

500^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA RENAISSANCE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2021	1387	31/12/2021	RENAISSANCES	1 000 000,00	150 000,00

Il est proposé d'abonder de 0,15 M€, l'AE 2021-1387 « Renaissance ». Cette revalorisation permet de financer les mesures d'urgence prises en CPR du 21 mai 2021 en réponse à la crise sanitaire. Ces mesures visent à relancer l'activité dans le cadre de la réouverture progressive des lieux culturels.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES		
		BP	DM1 2021	BP	DM1 2021	
500EME ANNIVERSAIRE DE LA RENAISSANCE		Fonctionnement	950 000,00	150 000,00	0,00	0,00

Ces crédits (0,15 M€) financeront l'appel à projets « évènementiel » de Nouvelles Renaissance en faveur de l'emploi artistique, par redéploiement des crédits PACT comme indiqué ci-dessus.

SPORTS

DÉTAIL PAR ACTIVITÉ

INSTALLATIONS SPORTIVES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2021
AP	2021	2332	31/12/2022	CENTRE ENTRAINEMENT ADA BLOIS BASKET		500 000,00

Il est proposé la création d'une AP « Centre d'entraînement ADA BLOIS » à hauteur de 0,5 M€, pour accompagner la création d'une installation sportive structurante pour le territoire à même d'accompagner l'essor du haut niveau.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2021	BP	DM1 2021
INSTALLATIONS SPORTIVES	Investissement	342 351,00	150 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	50 000,00	0,00	0,00	0,00

Il est proposé d'abonder de 0,15 M€ les crédits de paiement du fait d'un retard lié à la crise sanitaire sur les travaux prévus au CREPS en 2020, reportés en 2021.

PRATIQUES SPORTIVES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2021
AE	2021	2334	31/12/2021	SOUTIEN A LA PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES		500 000,00

La pratique du sport par les jeunes doit être encouragée pour de multiples raisons, notamment leur bien-être et leur santé. La crise sanitaire pourrait avoir comme impact de détourner durablement les jeunes du sport. Ainsi, il est proposé de soutenir les pratiques sportives des jeunes à travers une aide à la licence de 20 €, mobilisable via Yeps.

Pour ce faire, il est proposé la création d'une autorisation d'engagement « Soutien à la pratique sportive des jeunes » à hauteur de 0,5 M€.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2021	BP	DM1 2021
PRATIQUES SPORTIVES	Investissement	957 649,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 608 125,00	300 000,00	0,00	0,00

Pour répondre au besoin en crédits de paiement liés à la création de l'AE précitée, il est proposé d'abonder de 0,3 M€ les crédits de paiement au titre de l'activité « Pratiques sportives ».

EUROPE

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET EUROPE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES A LA DM1

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	6 241 650,00	-2 143 295,00
Autorisations d'engagement	84 000,00	-418 183,90

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP	DM1 2021	BP	DM1 2021
EUROPE				
Investissement	93 925 000,00	-10 000 000,00	128 993 000,00	-32 700 000,00
Fonctionnement	54 962 000,00	4 300 000,00	67 653 000,00	728 000,00

EUROPE

DÉTAIL PAR ACTIVITÉ

PROGRAMMATION 2014-2020 (PCE)

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2021
AP	2021	9136	31/12/2024	REACT-EU POI LOIRE		6 241 650,00

Dans le cadre de l'adoption à venir du volet REACT-EU au sein du POI LOIRE, il est proposé d'ouvrir une AP d'un montant de 6 241 650 €. Le montant de l'enveloppe correspond aux crédits qui seront injectés dans le POI LOIRE une fois la révision de programme adoptée par la Commission européenne. Il est prévu de programmer les premières opérations en 2021 et de décaisser les crédits en 2022.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées :

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2015	9000	31/12/2023	POCVL P1A 01 - INVESTISSEMENTS RECHERCHE DPS	27 762 250,00	-200 000,00
AP	2015	9001	31/12/2023	POCVL P1A 02 - PROGRAMMES RECHERCHE DPS	14 270 200,00	200 000,00
AP	2017	9034	31/12/2023	POCVL P4C 21 - EE BATIMENTS LYCEES REGION BENEF	3 355 000,00	540 000,00
AP	2015	9018	31/12/2023	POILOIRE P15B 04 - INONDATION EXPANSION CRUE	622 600,00	698 000,00
AE	2015	9064	31/12/2023	POILOIRE P15B 01 - INONDATION STRATEGIES	1 232 000,00	468 158,00
AE	2015	9065	31/12/2023	POILOIRE P15B 02 - INONDATION ACTIONS PREVENTIVES	2 420 000,00	-517 098,00
AE	2015	9066	31/12/2023	POILOIRE P15B 03 - INONDATION RECHERCHES	214 500,00	48 940,00
AP	2015	9021	31/12/2023	POILOIRE P16C 08 - TOURISME INNOVATION PROMOTION	176 000,00	-17 856,00
AE	2015	9070	31/12/2023	POILOIRE P16C 08 - TOURISME INNOVATION PROMOTION	165 000,00	17 856,00
AP	2015	9024	31/12/2023	POILOIRE P16D 12 - BIODIVERSITE CONT. ECO. MIGRATEURS	3 105 000,00	-63 258,00
AP	2015	9031	31/12/2021	POILOIRE P16D 13 - BIODIVERSITE CONT. ECO. LIT	2 760 000,00	-698 000,00
AE	2015	9073	31/12/2023	POILOIRE P16D 12 - BIODIVERSITE CONT. ECO. MIGRATEURS	3 550 000,00	63 258,00
AP	2021	9134	31/12/2024	REACT-EU TRANSITION NUMERIQUE - INVESTISSEMENTS	19 000 000,00	-537 181,00
AP	2021	9135	31/12/2024	REACT-EU ECO - APPUI AUX ACTEURS ECONOMIQUES ET AUX PMI/P	18 000 000,00	-1 000 000,00
AP	2015	9012	31/12/2023	POCVL P4C 21 - EE BATIMENTS - DEMONSTRATEURS	15 897 300,00	-1 065 000,00
AE	2015	9057	31/12/2023	POCVL P4C 20 - EE BATIMENTS - ANIMATION FORMATION	3 685 150,00	580 000,00
AE	2015	9088	31/12/2021	POCVL P4C 20 - EE BATIMENTS - ANIM. FORM. REGION BENEF.	657 800,00	-55 000,00

Ces mouvements d'Autorisations de Programmes / Autorisations d'Engagement concernent :

- Le PO FEDER-FSE 2014-2020 (volet FEDER) et le POI LOIRE 2014-2020 : il est proposé d'ajuster les enveloppes afin de permettre une programmation optimale des opérations. Au global, les augmentations proposées sont compensées par les diminutions proposées.
- REACT-EU : il est proposé de diminuer de 1,5 M€ deux enveloppes REACT-EU afin de prendre en compte la maquette REACT-EU adoptée par la Commission européenne sur le PO FEDER-FSE. En effet, le montant total des enveloppes représentait 73 M€ au BP 2021 mais, à la suite de la notification des enveloppes officielles par la Commission européenne en mars 2021, une baisse de 1,5 M€ doit être intégrée.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2021	BP	DM1 2021
PROGRAMMATION 2014-2020 (PCE)	Investissement	53 825 000,00	-10 000 000,00	70 888 000,00	-30 200 000,00
	Fonctionnement	25 831 000,00	5 500 000,00	28 933 000,00	-2 800 000,00

Il est proposé de diminuer de 10M€ la prévision de dépenses en investissement pour intégrer une baisse de 8,7 M€ sur REACT-EU suite au retard pris dans l'exécution de l'opération COEPI (-6,7 M€) et pour intégrer la baisse liée à la notification des enveloppes officielles par la Commission européenne en mars 2021. Par ailleurs, il est proposé une baisse de 1 M€ sur les programmes de recherche et de développement en raison de demande de prolongation transmises par les bénéficiaires.

Il est proposé d'augmenter de 5,5 M€ les dépenses de fonctionnement notamment en raison d'un stock important d'opérations à payer sur le FSE (+3,37 M€) et de nouvelles demandes (1,2 M€) pour l'accompagnement des entreprises innovantes.

Il est proposé une baisse de 30,2 M€ sur les recettes d'investissement et de 2,8 M€ sur les recettes de fonctionnement afin de mettre en cohérence les montants remboursés par la Commission européenne avec les paiements effectivement réalisés depuis le démarrage de la programmation 2014-2020. Cette proposition permettrait, dès l'année 2022, d'inscrire au budget et dans la prospective financière, des recettes prévisionnelles égales aux dépenses prévues.

En effet, la Commission européenne rembourse la Région sur la base des dépenses réalisées et certifiées à hauteur de 50% (FEDER et FSE) et 66,66% (FSE/IEJ) alors que la Région paye les subventions aux bénéficiaires sur la base du taux de cofinancement indiqué dans les conventions attributives d'aide UE, taux quasi-systématiquement inférieur au taux de remboursement de la Commission européenne. Cette proposition permettrait d'éviter, pour les années à venir, d'avoir des dépenses supérieures aux remboursements de la Commission européenne.

SOUTIEN AUX ACTEURS REGIONAUX

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1 2021
AE	2021	1371	31/12/2027	MOBILITE EUROPEENNE		84 000,00

Afin de prendre en compte le dispositif de mobilité européenne (Erasmus+) sur la période de programmation 2021-2027, il est proposé d'ouvrir une nouvelle AE jusqu'en 2027. Le volume de crédits décaissés annuellement sera de 12 000 €.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées :

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2021	2533	31/12/2025	LIFE	3 363 297,90	-1 024 297,90

Il est proposé de diminuer le montant de l'enveloppe du programme LIFE de 1M€ afin de l'ajuster par rapport aux dépenses qui seront réellement supportées par la Région Centre-Val de Loire.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2021	BP	DM1 2021
SOUTIEN AUX ACTEURS REGIONAUX	Fonctionnement	2 081 000,00	-1 200 000,00	995 000,00	28 000,00

Il est proposé de diminuer les dépenses de fonctionnement de 1,2 M€ à la suite de l'actualisation des dépenses supportées par la Région au titre du programme LIFE sur l'année.

PROGRAMMATION 2014-2020 (RBF)

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2021	BP	DM1 2021
PROGRAMMATION 2014-2020 (RBF)	Investissement	100 000,00	0,00	18 105 000,00	-2 500 000,00
	Fonctionnement	1 050 000,00	0,00	11 725 000,00	3 500 000,00

Il est proposé de diminuer de 2,5 M€ les recettes d'investissement en raison de la diminution de la recette prévisionnelle attendue sur l'opération COEPI au titre de REACT-EU (-6,7 M€), diminution compensée par l'inscription de nouvelles recettes sur la transition numérique au titre de REACT-EU (+1,45M€) et des recettes liées au mécanisme d'assistance technique forfaitaire (+2,4 M€).

Il est proposé d'augmenter de 3,5 M€ les recettes de fonctionnement en lien avec l'augmentation des dépenses proposées sur les dispositifs de formation professionnelle.

B - OPTIMISATION DES RESSOURCES

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET OPTIMISATION DES RESSOURCES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES A LA DM1

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme		1 650 000,00
Autorisations d'engagement		1 950 000,00

CRÉDITS DE PAIEMENT

OPTIMISATION DES RESSOURCES	DEPENSES		RECETTES	
	BP	DM1 2021	BP	DM1 2021
Investissement	126 284 000,00	0,00	349 283 000,00	127 300 000,00
Fonctionnement	215 744 770,00	49 475 000,00	980 469 770,00	2 575 719,98

MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION

DÉTAIL PAR ACTIVITÉ

BATIMENTS MATERIEL ET MOBILIER

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

Politique	Axe	Programme	action	Chapitre	n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
5	2	1	9	900	AP	2018	1650	31/12/2021	ETUDES ET TRAVAUX DE BATIMENT	1 180 000,00	150 000,00

Il est proposé une augmentation de l'AP 2018-1650 de 150 K€ permettant de répondre aux besoins nouveaux qui se sont fait jour dans le cadre de l'opération de modernisation des schémas électriques des salles serveurs de la collectivité (sécurisation renforcée de l'alimentation électrique, redéfinition de la puissance électrique délivrée, redimensionnement d'une partie des systèmes de climatisation des salles serveurs).

SYSTEMES D'INFORMATION

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

Politique	Axe	Programme	action	Chapitre	n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
5	2	3	3	930	AE	2017	1655	31/12/2021	LOGICIELS	7 976 000,00	1 200 000,00
5	2	3	6	900	AP	2017	2199	31/12/2021	POSI OUTILS LOGIC. PR ADMAU SERV. DES TERRITOIRES HABITANT	6 290 000,00	1 500 000,00

Il est proposé une augmentation de l'AP SI ADMINISTRATION de 1,5 M€ pour permettre l'engagement des commandes relatives aux projets :

- de renouvellement du SIRH avec une augmentation du périmètre d'informatisation à hauteur de 0,4 M€ (gestion informatisée des temps et des activités)
- d'évolution du portail des aides régionales et européennes à hauteur de 0,9 M€
- de mise en œuvre de l'outil de Gestion de la Relation Usagers à hauteur de 0,2 M€.

Il est, par ailleurs, proposé une augmentation de l'AE LOGICIELS de 1,2 M€ pour permettre l'émission des bons de commande relatifs aux abonnements et à la maintenance des logiciels et applications informatiques métiers et transverses.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2021	BP	DM1 2021
SYSTEMES D'INFORMATION	Investissement	4 173 500,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	4 287 000,00	350 000,00	0,00	0,00

- Ajustement de +0,2 M€ sur l'AE Logiciels lié à l'augmentation de l'AE évoquée ci-dessus.
- Ajustement de +0,15 M€ sur l'AE Télécom afin de prendre en charge, notamment, le surcoût lié au dispositif d'alerte par SMS mis en place par la Région à l'intention des usagers des transports scolaires.

VEHICULES

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

Politique	Axe	Programme	action	Chapitre	n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
5	2	4	2	930	AE	2020	1662	31/12/2021	ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE	150 000,00	750 000,00

Il est demandé une augmentation de l'AE 2020-1662 de 0,75 M€ permettant de couvrir pour l'année 2021 les dépenses liées au renouvellement du marché d'assurance de la flotte automobile régionale.

MOYENS GENERAUX FINANCIERS

DÉTAIL PAR ACTIVITÉ

FISCALITE INDIRECTE

- Les crédits de paiement

		RECETTES		RECETTES	
		BP	DM1 2021	BP	DM1 2021
FISCALITE INDIRECTE	Fonctionnement	0,00	0,00	686 985 000,00	-668 100,00

Le produit des ressources de la formation professionnelle et de l'apprentissage – composé d'une fraction du tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et d'un reversement des frais de gestion perçus par l'Etat au titre de la taxe d'habitation, de la cotisation foncière des entreprises et de la CVAE – est inférieur aux prévisions (- 0,7 M€, soit 23,5 M€), suite à la suppression de la taxe d'habitation.

PARTICIPATIONS, DOTATIONS ÉTAT

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2021	BP	DM1 2021
PARTICIPATIONS/DOTATIONS ETAT	Investissement	0,00	0,00	57 200 000,00	-11 500 000,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	242 416 000,00	2 037 270,98

La réforme de la taxe d'habitation entraîne une perte de recettes liées à la part des frais de gestion perçus par les Régions. L'Etat avait garanti la compensation intégrale des collectivités. Le montant notifié est supérieur aux prévisions (+ 0,4 M€ soit 10,8 M€) mais inférieur à la notification des recettes liées au reversement des frais de gestion.

Depuis la loi de finances 2017, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) figure dans le périmètre des variables d'ajustement des concours de l'Etat aux collectivités territoriales. La notification de cette recette fait état d'un montant de la DCRTP plus important que les anticipations avec un produit égal à 15,8 M€ (soit +1,5 M€).

Une recette de 11,5 M€ avait été inscrite au BP 2021 dans le cadre l'Accord de partenariat Etat-Régions, traduisant la recette attendue au titre de la dotation régionale d'investissement. Cette dotation peut être mobilisée pour les dépenses au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics et pour le développement des mobilités douces et des transports publics. La dotation régionale d'investissement pour la Région Centre – Val de Loire (22,893 M€) est d'ores et déjà fléchée pour un total de 17,484 M€ entre 2021 et 2023 pour des dépenses de rénovation énergétique sur les lycées, dont 4,156 M€ attendus en 2021. La recette est inscrite sur l'activité « patrimoine des lycées » du budget.

Concernant la partie mobilités douces, les opérations « rénovation mi-vie de 6 rames électriques » pour 4,8 M€ et « aménagement de stationnement de vélo » pour 0,48 M€ est porté directement par la SNCF, les recettes lui seront directement versées en déduction de la contribution régionale attendue.

DETTE ET TRESORERIE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2021	BP	DM1 2021
DETTE ET TRESORERIE	Investissement	71 000 000,00	0,00	243 000 000,00	138 800 000,00
	Fonctionnement	7 800 000,00	0,00	0,00	0,00

Il est proposé une augmentation de l'emprunt d'équilibre de + 138,8 M€ soit un emprunt total de 381,8 M€.

AUTRES MOUVEMENTS BUDGETAIRES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2021	BP	DM1 2021
AUTRES MOUVEMENTS BUDGETAIRES	Investissement	49 000 000,00	0,00	49 083 000,00	0,00
	Fonctionnement	26 500,00	625 000,00	0,00	705 183,00

En dépenses, il est prévu d'inscrire 0,625 M€ pour traiter les admissions en non-valeur et les créances éteintes présentées par le comptable public.

En recettes, il est proposé d'inscrire 0,705 M€ au titre des participations régionales. En effet, dans le cadre de la participation régionale dans les Fonds d'Investissement SOFIMAC Croissance 2 et Opportunité 2 pour le développement économique, la Région a perçu environ 0,23 M€ de la société de gestion, suite aux désinvestissements et aux remboursements d'actionnaires qui ont été réalisés en cours de vie du fonds. Dans le cadre de la participation régionale dans les Fonds d'Investissements GO CAPITAL Amorçage II et Loire Valley Invest pour le développement économique, la Région a perçu environ 0,475 M€ au même titre.

PROVISIONS/DOTATIONS

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2021	BP	DM1 2021
PROVISIONS/DOTATIONS	Fonctionnement	1 545 270,00	46 800 000,00	0,00	501 366,00

Il est proposé de constater une dotation aux provisions pour risques et charges d'un montant de 46,8 M€ au titre de l'impact financier de la crise sanitaire pour l'équilibre de la convention TER 2020. Le décompte final transmis par SNCF Voyageurs fait état d'un déficit de 49,3 M€, dont 46,8 M€ au titre de l'impact Covid-19. Dans l'attente du résultat de la négociation sur le partage qui doit être établi entre la Région et la SNCF sur la répartition contractuelle de cette charge, cette provision doit être réglementairement passée.

Dans le cadre de la provision pour dépréciation des actifs circulants qui s'élève actuellement à 4 M€, il est proposé de procéder à une reprise de provisions à hauteur de 501 366 € en raison de créances recouvrées et de celles proposées en admission en non-valeur et créances éteintes à la présente décision modificative. Le montant de la reprise se décompose comme suit :

- 370 476 € au titre des avances remboursables consenties aux entreprises à rembourser sur la base d'un échancier ;
- 130 890 € au titre des frais d'inscription aux transports scolaires REMI.

RESSOURCES HUMAINES

DÉTAIL PAR ACTIVITÉ

MASSE SALARIALE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP	DM1 2021	BP	DM1 2021
MASSE SALARIALE	Fonctionnement	141 775 000,00	1 700 000,00	3 160 770,00	0,00

Sous le programme masse salariale, on retrouve les dépenses relatives à la rémunération et aux cotisations sociales de l'ensemble des agents de la collectivité et ce quel que soit leur statut (Titulaires et stagiaires relevant de la fonction publique, contractuels de droit public comme de droit privé). Depuis le vote du BP 2021, la collectivité a engagé des mesures fortes dans le cadre de la crise sanitaire, d'une part pour assurer le niveau de service public apporté aux usagers et d'autre part, pour soutenir les plus démunis face à la pandémie et notamment les jeunes.

Ainsi, dans le prolongement des mesures prises par la collectivité pour assurer la continuité et le maintien d'un service public de qualité au sein des lycées en 2020, il est proposé d'augmenter les crédits de paiement dédiés à l'enveloppe remplacement au sein des EPLE. En effet, les conséquences de l'épidémie depuis le début de l'exercice demeurent importantes et les remplacements effectués sein des établissements conduisent à revoir le montant de l'enveloppe afin de maintenir le niveau de service jusqu'à la fin de l'année 2021. A ce titre, il est proposé une augmentation de 1M€ des CP concernés.

Par ailleurs, la collectivité a déployé un plan jeune articulé autour de différentes mesures d'urgence dont le but est notamment de soutenir les étudiants dans un contexte économique difficile à travers différents emplois au sein de la collectivité (DAP N° 21.01.06). Pour répondre à ce besoin des postes de saisonniers à temps complets et non complets ont été créés (DAP N° 21.01.01.D). Pour autant, les crédits de paiement prévus pour le recrutement des saisonniers ne suffisent pas à couvrir la demande importante notamment sur des postes au sein des directions, des lycées et des centres de vaccination. Afin de répondre aux besoins, il est proposé d'augmenter les crédits de paiements au titre des emplois saisonniers de 500 K€.

Enfin, dans le cadre de ce présent rapport, il est proposé plusieurs créations de postes, tout d'abord dans le cadre de la gestion des Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) ensuite pour la mise en œuvre de l'initiative européenne LIFE à laquelle la collectivité est lauréate et enfin pour accompagner les acteurs du tourisme à la transition écologique. L'ensemble de ces postes bénéficie de financements européens. Pour ces 8 créations de poste, il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires sur le budget RH permettant de couvrir la masse salariale jusqu'à la fin de l'année pour un montant de 200 K€.

Créations et modifications de poste :

Dans le cadre de l'initiative européenne React EU et du plan de relance européen, la collectivité en tant qu'autorité de gestion, va bénéficier d'un abondement des crédits gérés dans le cadre de la politique de cohésion de l'UE. Afin de permettre la mise en œuvre de ce plan, il convient de créer les postes suivants :

- Un poste de chargé.e de mission instruction des dossiers, Catégorie A, à la Direction de Europe et Internationale ;
- Un poste de gestionnaire chargé.e de la certification des dossiers, catégorie B, à la Direction de Europe et Internationale ;
- Un poste d'agent.e administratif certification des dossiers, Catégorie C, à la Direction Europe et Internationale.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet européen LIFE :

- Un poste de chargé.e de projet Coordination du projet LIFE LETsGO4CLIMATE, Catégorie A, à la Direction Environnement et Transition Energétique sur contrat de projet d'une durée de 4 ans (article 17 de la loi du 6 août 2019) ;
- Deux postes de chargé.e.s de mission pour la mise en œuvre du projet LIFE LETsGO4CLIMATE, Catégorie A, à la Direction Environnement et Transition Energétique sur contrat de projet d'une durée de 4 ans (article 17 de la loi du 6 août 2019) ;
- Un poste de chargé.e de communication, Catégorie A, à la Direction de la Communication sur contrat de projet d'une durée de 4 ans (article 17 de la loi du 6 août 2019).

Dans le cadre de l'accompagnement des acteurs du tourisme à la transition écologique :

- Un poste de chargé.e de mission animation des actions en faveur de la transition écologique, Catégorie A, à la Direction du Tourisme sur contrat de projet d'une durée de 1 an (article 17 de la loi du 6 août 2019) ;

Dans le cadre de la politique jeunesse et plus particulièrement des mesures d'urgence en faveur de la jeunesse :

- Suppression de 60 postes de saisonniers à temps non-complets à raison de 16 heures hebdomadaires ;
- Création de 60 postes de saisonniers à temps complets à raison de 35 heures hebdomadaire dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1
DECISIONS**

***A – L'affectation du résultat 2020 :
décisions***

A – Résultats de l'exercice 2020

Le résultat apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice.

Le résultat de la section de fonctionnement intègre le résultat reporté de l'année précédente et le résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2020, ce résultat s'élève à 207,2 M€.

Résultat de fonctionnement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	(A)+(B) Résultat à affecter
Recettes (réelles + ordre)	17 398 656,16	1 430 375 018,52	1 447 773 674,68
Dépenses (réelles + ordre)		1 240 567 972,73	1 240 567 972,73
Total	17 398 656,16	230 486 104,15	207 205 701,95

Le solde d'exécution de la section d'investissement est calculé compte tenu du résultat reporté de l'année précédente et du résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2020, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 190,4 M€.

Résultat d'investissement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	Résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)		777 272 349,29	777 272 349,29
Dépenses (réelles + ordre)	219 622 805,70	748 070 965,52	967 693 771,22
Total	-219 622 805,70	29 201 383,77	-190 421 421,93

L'arrêté des comptes, toutes sections confondues, fait ressortir un résultat de **16 784 280,02 €**.

B – Affectation du résultat 2020

L'affectation du résultat doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement.

Ainsi, il est proposé

1. de constater le déficit de la section d'investissement du compte administratif 2020 à hauteur de 190 421 421,93 €
2. de constater le besoin de financement global à hauteur de 190 421 421,93 €
3. de constater le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2020 à hauteur de 207 205 701,95 €,
4. d'affecter le résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 190 421 421,93 €€ (compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »)

5. d'affecter le solde disponible soit 16 784 280,02 € au financement de la section de fonctionnement (compte 002 excédents de fonctionnement reporté) :

FONCTIONNEMENT	
Excédent de clôture Région	207 205 701,95
Affectation du résultat (compte 1068)	-190 421 421,93
Report au 002	16 784 280,02 €

***B – Approbation du budget
supplémentaire 2021***

1 – LE VOTE PAR FONCTION

Le vote de la DM1 2021 intervient selon le mode de vote prévu par l'Assemblée plénière dans le règlement budgétaire et financier (DAP n° 21.03.04) et tel qu'il est prévu par la M71.

Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP/AE

Au titre des crédits de paiement (CP)

Selon la balance au chapitre figurant ci-dessous,

En mouvements réels, les dépenses et les recettes totales s'élèvent à 69 755 000€ :

- dont dépenses : -8 280 000 € en investissement, 78 035 000 € en fonctionnement
- dont recettes : 100 208 000 € en investissement, -47 237 280,02 € en fonctionnement

Le virement entre sections s'établit à 108 488 000 €.

Investissement

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)			
CHAPITRES	DEPENSES		RECETTES
90 Opérations ventilées	-8 280 000,00		-27 092 000,00
900 Services généraux	0,00		2 720 000,00
901 Formation pro. et apprentissage	0,00		0,00
902 Enseignement	0,00		388 000,00
903 Culture, sports et loisirs	720 000,00		0,00
904 Santé et action sociale	0,00		0,00
905 Aménagement des territoires	0,00		0,00
906 Gestion des fonds européens	-10 000 000,00		-30 200 000,00
907 Environnement	0,00		0,00
908 Transports	0,00		0,00
909 Action économique	1 000 000,00		0,00
92 Opérations non ventilées	0,00		127 300 000,00
921 Taxes non affectées	0,00		0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00		-11 500 000,00
923 Dettes et autres opérations financières	0,00		138 800 000,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation			0,00
954 Produits des cessions d'immobilisations			0,00
TOTAL	I -8 280 000,00	II	100 208 000,00
OPERATIONS D'ORDRE			
025 Opérations patrimoniales	0,00		0,00
026 Transferts entre les sections	0,00		0,00
051 Virement de la section de fonctionnement			-108 488 000,00
TOTAL	III 0,00	IV	-108 488 000,00
AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926			-108 488 000,00
001 Solde exécution section investissement	V 190 421 421,93	VI	0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII	190 421 421,93
TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 182 141 421,93	II + IV + VI + VII	182 141 421,93

Fonctionnement

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)		
CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	30 610 000,00	-48 273 000,00
930 Services généraux	-210 000,00	1 023 000,00
931 Formation pro. et apprentissage	-300 000,00	-45 531 000,00
932 Enseignement	1 060 000,00	0,00
933 Culture, sports et loisirs	300 000,00	0,00
934 Santé et action sociale	0,00	420 000,00
935 Aménagement des territoires	450 000,00	0,00
936 Gestion des fonds européens	5 500 000,00	-3 795 000,00
937 Environnement	-490 000,00	-740 000,00
938 Transports	24 000 000,00	350 000,00
939 Action économique	300 000,00	0,00
94 Services communs non ventilés	47 425 000,00	1 035 719,98
940 Impositions directes	0,00	0,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	-678 129,02
942 Dotations et participations	0,00	507 300,00
943 Opérations financières	625 000,00	705 183,00
944 Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes	46 800 000,00	501 366,00
TOTAL	I 78 035 000,00	II -47 237 280,02
OPERATIONS D'ORDRE		
040 Transferts entre les sections	0,00	0,00
047 Transferts dans section fonctionnement	0,00	0,00
053 Virement à la section d'investissement	-108 488 000,00	
TOTAL	III -108 488 000,00	IV 0,00
AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :		-108 488 000,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	VI 16 784 280,02
TOTAL DE LA SECTION	I + III + V -30 453 000,00	II + IV + VI -30 453 000,00

Au titre des Autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE)

Selon la balance au chapitre figurant ci-dessous, les ajustements d'AP et d'AE (création et modification) s'élèvent à +54 927 265 € en investissement et +11 569 263,10 € en fonctionnement.

CHAPITRE	BP 2021	CREATION OU MODIFICATION DM1	TOTAL APRES DM1
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Opérations réelles	680 249 397	54 927 265	735 176 662
900 Services généraux	997 720	1 650 000	2 647 720
901 Formation professionnelle/apprentissage	29 650 000	9 926 400	39 576 400
902 Enseignement	38 092 231	880 500	38 972 731
903 Culture, sports et Loisirs	9 930 000	611 000	10 541 000
905 Aménagement des territoires	66 079 777	14 461 010	80 540 787
906 Gestion des fonds européens	249 760 000	4 098 355	253 858 355
907 Environnement	20 571 330	1 355 000	21 926 330
908 Transports	211 281 693	16 320 000	227 601 693
909 Action économique	53 886 645	5 625 000	59 511 645
Opérations d'ordre	10 000 000		10 000 000
950 Dépenses imprévues	10 000 000		10 000 000
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	690 249 397	54 927 265	745 176 662
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Opérations réelles	875 124 271	11 569 263	886 693 534
930 Services généraux	5 445 428	1 009 702	6 455 130
931 Formation professionnelle/apprentissage	28 279 504	961 000	29 240 504
932 Enseignement	5 651 752	50 000	5 701 752
933 Culture, sports et Loisirs	12 966 995	688 621	13 655 616
935 Aménagement des territoires	5 738 000	483 826	6 221 826
936 Gestion des fonds européens	238 449 576	606 114	239 055 690
937 Environnement	43 048 170		43 048 170
938 Transports	519 350 000	5 870 000	525 220 000
939 Action économique	16 194 847	1 900 000	18 094 847
Opérations d'ordre	10 000 000		10 000 000
952 Dépenses imprévues	10 000 000		10 000 000
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	885 124 271	11 569 263	896 693 534

Les AP et AE votées par fonction

FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2018	1650	31/12/2021	ETUDES ET TRAVAUX DE BATIMENT	1 180 000,00	150 000,00
AE	2017	1655	31/12/2021	LOGICIELS	7 976 000,00	1 200 000,00
AP	2017	2199	31/12/2021	POSI OUTILS LOGIC. PR ADM AU SERV. DES TERRITOIRES HABITANTS	6 290 000,00	1 500 000,00
AE	2020	1662	31/12/2021	ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE	150 000,00	750 000,00
AE	2021	2533	31/12/2025	LIFE	3 363 297,90	-1 024 297,90
AE	2021	1371	31/12/2027	MOBILITE EUROPEENNE		84 000,00

FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2016	2981	31/12/2021	ANIMAT° ET PROFESSIONNALISAT° DES ACTEURS DE LA PLATEFORM LS	623 540,00	53 000,00
AE	2020	2636	31/12/2022	GPECT PACTE	970 000,00	530 000,00
AE	2020	2838	31/12/2022	PACTE - AXE 2 - 26 -OFFRE DE FORMATION RENOUVELEE PSMJ 2021	1 200 000,00	350 000,00
AE	2021	2404	31/12/2021	GESTION DES BOURSES	232 300,00	2 000,00
AP	2021	2984	31/12/2021	CFA INDUSTRIE SITE LA CHAPELLE ST MESMIN RESTRUCTURATION		8 900 000,00
AP	2021	2985	31/12/2021	CESI CFA SUP EXTENSION ET REHABILITATION BATIMENT		526 400,00
AP	2021	2799	31/12/2021	CCI 28-EXTENSION DU CFA	1 000 000,00	500 000,00
AE	2021	2789	31/12/2021	TRANS EUROPE APPRENTISSAGE	90 000,00	26 000,00

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT - LYCEES

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2018	2759	31/12/2018	MFR DE L'ORLEANAIS AIDE A L'INVESTISSEMENT PRIVE	1 500 000,00	115 000,00
AE	2021	2736	31/12/2021	REPARATION DES BIENS MOBILIERS DES LYCEES PUBLICS	50 000,00	50 000,00
AP	2021	28222	31/12/2021	CD 28 AMENAGEMENT ABORD LYCEE HANCHES		181 000,00
AP	2021	2728	31/12/2021	MFR DE CHAINGY RECONSTRUCTION D UNE PARTIE DE L EXTERNAT		550 000,00
AP	2021	2729	31/12/2021	MFR DE BOURGUEIL TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES LOCAUX		34 500,00

FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2021	1467	31/12/2021	INSTITUTIONS ET RESEAUX DE SPECTACLE VIVANT 2021	1 174 495,00	-100 000,00
AE	2021	2376	31/12/2021	AMBITION CULTURELLE RESIDENCES CREATION ET PARCOURS DE PROD.	505 000,00	100 000,00
AE	2021	2383	31/12/2021	AMBITION CULTURELLE FOND DE SOUTIEN MUSIQUES ACTUELLES CNM	40 000,00	10 000,00
AP	2015	36206	31/12/2021	CG36- ODASE MATERIEL SCENIQUE	102 000,00	17 000,00
AE	2015	36209	31/12/2021	CG36-ANIMATION MUSICALE DU TERRITOIRE	816 000,00	28 621,00
AP	2020	1461	31/12/2022	CHAUMONT MAINTENANCE INVESTISSEMENT	950 000,00	775 000,00
AP	2021	21050	31/12/2027	CPER CHAUMONT MH 2021-2025	6 600 000,00	-775 000,00
AP	2015	28205	31/12/2020	CG28- VALORISATION DU CHATEAU DE MAINTENON	612 000,00	-156 000,00
AE	2021	1387	31/12/2021	RENAISSANCES	1 000 000,00	150 000,00
AP	2021	28223	31/12/2021	CD 28 AMENAGEMENT MAISON TANTE LEONIE MUSEE MARCEL PROUST		250 000,00
AE	2021	2334	31/12/2021	SOUTIEN A LA PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES		500 000,00
AP	2021	2332	31/12/2022	CENTRE ENTRAINEMENT ADA BLOIS BASKET		500 000,00

FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2020	36220	31/12/2021	CD 36 : AGENCE D'ATTRACTIVITE DE L'INDRE	200 000,00	150 000,00
AP	2020	2426	31/12/2027	CRST 2 PETR SOLOGNE	8 500 000,00	120 000,00
AP	2021	2510	31/12/2028	CRST 2 SANCERRE SOLOGNE	6 470 000,00	290 000,00
AP	2021	2512	31/12/2028	CRST 2 PORTES EURELIENNES	7 950 000,00	-1 210 000,00
AP	2021	2513	31/12/2028	CRST 2 ENTRE BEAUCE ET PERCHE	2 800 000,00	-60 000,00
AP	2015	28209	31/12/2021	CG 28 (2015-2020) EURELIALES	926 000,00	-106 440,00
AP	2015	36204	31/12/2021	CG 36 (2015-2020) PIG PA	1 193 000,00	5 000,00
AP	2015	37210	31/12/2021	CG 37 (2015-2020) HBGT JEUNES	370 000,00	-90 000,00
AP	2015	41209	31/12/2021	CG 41 (2015-2020) HBGT JEUNES	740 000,00	-40 000,00
AP	2015	18205	31/12/2021	CG 18 (2015-2020) HBGT PERSONNES AGEES	3 868 000,00	181 000,00
AP	2015	36211	31/12/2021	CG 36 (2015-2020) HBGT PERSONNES AGEES	6 002 000,00	-1 147 000,00
AP	2015	41205	31/12/2021	CG41 (2015-2020) HBGT PERSONNES AGEES	1 112 000,00	202 000,00
AP	2018	41214	31/12/2021	CG41 (2015-2020) DOMOTIQUE HLM	100 000,00	-50 000,00
AP	2019	18226	31/12/2021	CG18 (2015-2021) RESIDENCES SENIORS DOMOTISEES	2 134 000,00	-1 217 000,00
AE	2015	41208	31/12/2021	CG 41 (2015-2020) DOMOTIQUE TELE-ASSISTANCE PA	1 590 000,00	-516 174,00
AP	2015	28211	31/12/2021	CG 28 (2015-2020) FONDS ACCUEIL ENTREPRISES	1 300 000,00	-1 000 000,00
AP	2015	41211	31/12/2021	CG 41 (2015-2020) PISTES CYCLABLES ET ENTREE AGGLO BLOIS	250 000,00	-250 000,00
AP	2018	37222	31/12/2021	CG37 (2015-2020) LIAISON DOUCE RILLE-HOMMES	230 000,00	70 000,00
AP	2018	41215	31/12/2021	CG41 (2015-2020) RESEAU LECTURE	1 490 000,00	-342 000,00
AP	2019	18227	31/12/2021	CG 18 (2015-2020) POLE DE L'ANE ET DU CHEVAL : ZONE D'ACCUEI	200 000,00	1 441 000,00
AP	2019	28220	31/12/2021	CG28 (2015-2020) REVITAL BOURGS CENTRES	2 153 000,00	-181 000,00
AE	2021	21153	31/12/2027	CPER 21-27 POLE VIEILLISSEMENT ET AUTONOMIE		250 000,00
AP	2021	2341	31/12/2027	THD 18 ET 36 2EME PHASE FONDS SUD		7 500 000,00
AP	2021	2342	31/12/2027	THD 18 2EME PHASE		3 386 250,00
AP	2021	2343	31/12/2027	THD 36 2EME PHASE		2 538 750,00
AP	2021	2344	31/12/2023	THD 45 1ERE PHASE (FIN 2023)		410 450,00
AP	2021	41224	31/12/2021	CG 41 (15-21) WIFI DANS LES EHPAD		150 000,00
AP	2021	41225	31/12/2021	CG 41 (15-21) PISTE CYCLABLE BLOIS MOLINEUF		210 000,00
AP	2021	41226	31/12/2021	CG 41 (15-21) PASSERELLE CYCLO PIETONNE SUR LA LOIRE		2 650 000,00
AE	2021	2088	31/12/2022	HUMAN TECH DAYS		600 000,00
AP	2021	2854	31/12/2022	TRAVAUX TRANSFERT AEROPORT DE TOURS		1 000 000,00

FONCTION 6 : GESTION DES FONDS EUROPEENS

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2015	9000	31/12/2023	POCVL P11A 01 - INVESTISSEMENTS RECHERCHE DPS	27 762 250,00	-200 000,00
AP	2015	9001	31/12/2023	POCVL P11A 02 - PROGRAMMES RECHERCHE DPS	14 270 200,00	200 000,00
AP	2017	9034	31/12/2023	POCVL P14C 21 - EE BATIMENTS LYCEES REGION BENEF	3 355 000,00	540 000,00
AP	2015	9018	31/12/2023	POILOIRE P15B 04 - INONDATION EXPANSION CRUE	622 600,00	698 000,00
AE	2015	9064	31/12/2023	POILOIRE P15B 01 - INONDATION STRATEGIES	1 232 000,00	468 158,00
AE	2015	9065	31/12/2023	POILOIRE P15B 02 - INONDATION ACTIONS PREVENTIVES	2 420 000,00	-517 098,00
AE	2015	9066	31/12/2023	POILOIRE P15B 03 - INONDATION RECHERCHES	214 500,00	48 940,00
AP	2015	9021	31/12/2023	POILOIRE P16C 08 - TOURISME INNOVATION PROMOTION	176 000,00	-17 856,00
AE	2015	9070	31/12/2023	POILOIRE P16C 08 - TOURISME INNOVATION PROMOTION	165 000,00	17 856,00
AP	2015	9024	31/12/2023	POILOIRE P16D 12 - BIODIVERSITE CONT. ECO. MIGRATEURS	3 105 000,00	-63 258,00
AP	2015	9031	31/12/2021	POILOIRE P16D 13 - BIODIVERSITE CONT. ECO. LIT	2 760 000,00	-698 000,00
AE	2015	9073	31/12/2023	POILOIRE P16D 12 - BIODIVERSITE CONT. ECO. MIGRATEURS	3 550 000,00	63 258,00
AP	2021	9134	31/12/2024	REACT-EU TRANSITION NUMERIQUE - INVESTISSEMENTS	19 000 000,00	-537 181,00
AP	2021	9135	31/12/2024	REACT-EU ECO - APPUI AUX ACTEURS ECONOMIQUES ET AUX PM/PM	18 000 000,00	-1 000 000,00
AP	2015	9012	31/12/2023	POCVL P14C 21 - EE BATIMENTS - DEMONSTRATEURS	15 897 300,00	-1 065 000,00
AE	2015	9057	31/12/2023	POCVL P14C 20 - EE BATIMENTS - ANIMATION FORMATION	3 685 150,00	580 000,00
AE	2015	9088	31/12/2021	POCVL P14C 20 - EE BATIMENTS - ANIM. FORM. REGION BENEF.	657 800,00	-55 000,00
AP	2021	9136	31/12/2024	REACT-EU POI LOIRE		6 241 650,00

FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2015	28218	31/12/2021	CG 28 VOLET ENERGIE 2015-2020	350 000,00	1 012 000,00
AP	2015	36217	31/12/2021	CG 36 VOLET ENERGIE 2015-2020	1 945 000,00	143 000,00
AP	2018	37231	31/12/2021	CG 37 VOLET ENERGIE 2015-2020	300 000,00	-300 000,00
AP	2018	37232	31/12/2022	CG 37 ACQUISITION ETANG ASSAY	300 000,00	100 000,00
AP	2021	37238	31/12/2021	CG 37 (15-21) ETANG ARCHEVEQUE		300 000,00
AP	2021	37239	31/12/2021	CG 37 (15-21) PLAN DPTALFORET 1ERE PHASE		100 000,00

FONCTION 8 : TRANSPORTS

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AP	2021	2867	31/12/2025	ACQUISITION MATERIEL DSP 45	3 600 000,00	14 720 000,00
AE	2019	2268	31/12/2022	DSP 41	27 150 000,00	5 120 000,00
AP	2020	2196	31/12/2021	SI TRANSPORT	1 000 000,00	1 200 000,00
AE	2017	2146	31/12/2021	CENTRALE DAPPELS	600 000,00	100 000,00
AE	2021	2856	31/12/2024	FORMATIONS ACCOMPAGNATEURS TRANSPORT		50 000,00
AP	2021	2857	31/12/2024	ETUDES AVENR LDFT		400 000,00
AE	2021	2251	31/12/2025	AMO DEPLOIEMENT BILLETIQUE INTERURBAINE		600 000,00

FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM1	Ajustement DM1
AE	2021	2630	31/12/2021	TRANSITION INDUSTRIELLE		300 000,00
AE	2021	1631	31/12/2021	PLATES FORMES D'INITIATIVES	100 000,00	20 000,00
AE	2021	1791	31/12/2021	ACTION DE VALORISATION	95 000,00	40 000,00
AE	2021	3706	31/12/2021	GROUPEMENT D'EMPLOYEURS/COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EMPLOI	230 000,00	200 000,00
AE	2021	0584	31/12/2021	CAP ASSO	5 751 500,00	1 000 000,00
AE	2021	1796	31/12/2021	FRENCH TECH	40 000,00	40 000,00
AP	2021	21600	31/12/2021	CPER PIA4	15 000 000,00	4 000 000,00
AP	2019	1262	31/12/2019	APPEL A PROJETS INNOVATION (AAP INNO COLLABORATIVE BPI)	2 060 345,17	320 000,00
AP	2021	0897	31/12/2021	CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	2 150 000,00	900 000,00
AP	2014	1355	31/12/2021	CAP CAPRIN	348 678,55	35 000,00
AE	2014	1277	31/12/2021	CAP FILIERES ANIMATION - STRUCTURATION - VALORISATION	16 592 184,00	300 000,00
AP	2020	18220	31/12/2021	CD 18 - AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE NOIRLAC : RESTAURATION	400 000,00	80 000,00
AP	2020	0068	31/12/2021	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	2 650 000,00	300 000,00
AP	2018	37219	31/12/2021	CG 37 - INSTALLATION BORNES RECHARGE RAPIDE POUR VELO ELECTR	250 000,00	-210 000,00
AP	2018	37220	31/12/2021	CG 37 - DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES VOIES VERTES	600 000,00	-70 000,00
AP	2018	37230	31/12/2021	CD37 - ENTRETIEN LOIRE A VELO	215 000,00	65 000,00
AP	2018	1205	31/12/2021	MIRCE 5	140 000,00	40 000,00
AP	2015	18212	31/12/2021	CG18 CANAL DE BERRY A VELO 1ERE TRANCHE	4 675 912,00	165 000,00

2 – LES DISPOSITIONS DIVERSES

Remises gracieuses

La remise de dette fait disparaître le lien de droit existant entre la Région et son débiteur en éteignant la créance. La remise gracieuse libère la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable public.

La remise gracieuse suivante est accordée pour un montant de 1 038,90 € :

Nature de la créance	Montant	Nombre de dossiers
Bourse Sanitaire et Sociale	1 038,90 €	2
Total général	1 038,90 €	2

Admissions en non-valeur et créances éteintes

L'admission en non-valeur peut être demandée par le comptable public dès lors que la créance lui paraît irrécouvrable. L'irrécouvrabilité de la créance peut trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition...) ou dans l'échec du recouvrement amiable (créance inférieure aux seuils des poursuites...). L'admission en non-valeur ne modifie par les droits de la Région vis-à-vis de son débiteur. Elle ne fait donc pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revenait à meilleure fortune.

Les admissions en non-valeur suivantes sont accordées pour un montant de 136 119,08 € :

Répartition du montant des admissions en non-valeur par nature de la créance

Nature de la créance	Montant	Nombre de titres
Aide au 1 ^{er} équipement	50,00 €	1
Frais de gestion REMI 2017/2018	42 947,39 €	1 343
Frais de gestion REMI 2018/2019	91 231,00 €	2 759
Frais de gestion REMI 2019/2020	87,00 €	2
Remboursement de salaire	1 732,19 €	9
Transport : abonnement ligne interurbaine	71,50 €	1
Total général	136 119,08 €	4 115

Répartition du montant des admissions en non-valeur par motif d'irrécouvrabilité

Motif d'irrécouvrabilité	Montant	Nombre de titres
Décès et demande de renseignement négative	590,20 €	2
NPAI* et demande de renseignement négative	234,68 €	6
Poursuite sans effet	1 019,38 €	11
Surendettement et décision d'effacement de dette	173,07 €	2
NPAI	109,54 €	1
NPAI - Poursuite sans effet	263,82 €	1
Reste à recouvrer inférieur au seuil des poursuites	133 728,39 €	4 092
Total général	136 119,08 €	4 115

* NPAI : « n'habite plus à l'adresse indiquée »

Créances éteintes

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement sur la forme et sur le fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la Région créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Les créances éteintes suivantes sont accordées pour un montant de 512 563,19 € :

Répartition du montant des créances éteintes par nature de la créance

Nature de la créance	Montant	Nombre de titres
Aides aux employeurs d'apprentis : Trop perçu	257,00 €	1
Cap Artisanat création : Avance remboursable	83 343,98 €	26
Cap Création : Avance remboursable	243 671,40 €	10
Cap Création : Trop perçu	3 383,50 €	1
Cap Développement : Avance remboursable	54 212,81 €	2
Cap Développement : Trop perçu	44 941,20 €	2
Cap'Asso : Trop perçu	4 925,00 €	1
CREATEM : Avance remboursable	40 733,40 €	44
CREATEM : Trop perçu	1 582,90 €	1
Fonds d'intervention aux entreprises en difficultés : Avance remboursable	15 000,00 €	1
Fonds Renaissance : Avance remboursable	16 000,00 €	1
Formation professionnelle : Trop perçu	3 789,00 €	2
Stand d'exposition à un forum	723,00 €	1
Total général	512 563,19 €	93

Répartition du montant des créances éteintes par motif d'irrecouvrabilité

Motif d'irrecouvrabilité	Montant	Nombre de titres
Clôture pour insuffisance d'actif sur RJ-LJ	427 069,87 €	67
Combinaison infructueuse d'actes	27 493,32 €	21
Certificat d'irrecouvrabilité	58 000,00 €	5
Total général	512 563,19 €	93

Provisions

Il est décidé :

- D'inscrire une dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement de 46 800 000 €, pour couvrir le risque lié au désaccord portant sur la répartition entre la Région et la SNCF de la perte de recettes commerciales de SNCF Voyageurs dans le cadre de l'exploitation du service TER 2020 ;
- De reprendre la provision pour dépréciation des actifs circulants pour un montant de 501 366,23 €.

Autorisation

L'autorisation, votée lors du budget primitif 2021, au Président du Conseil régional de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, est renouvelée après l'élection de la nouvelle assemblée régionale pour l'exercice 2021.

Tableau des emplois et effectifs

1. D'adopter le tableau des emplois et des effectifs joint en annexe ;
2. D'autoriser, pour mener à bien un projet ou une opération déterminée, le recrutement d'agents par contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifié par l'article 17-II de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
3. D'autoriser l'ouverture de certains emplois au regard de la nature des fonctions ou des besoins des services, et conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifié par l'article 21-1 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, à emploi de contractuels, dès lors que la Région n'est pas susceptible de recruter un agent titulaire, tels qu'indiqués dans le tableau des emplois et des effectifs joint en annexe ;

Ces recrutements interviendront, notamment, dans le cadre des décrets publiés en application de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

4. D'autoriser le recrutement d'agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer sur les emplois du tableau des emplois et effectifs en annexe des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

ANNEXE
INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

Tableau des virements de crédit

Origine						Destination						
POLITIQUE	Chapitre	Fonction	Nature	Programme	Service	POLITIQUE	Chapitre	Fonction	Nature	Programme	Service	Montant
Ressources humaines	932	222	60628	2109	031	Territoires solidaires	934	41	673	2880	021	423,00
Moyens generaux financiers	943		66111	0	021	MOYENS GENERAUX FINANCIERS	941		673	1706	021	13 232,88
Moyens generaux financiers	943		6541	1064	21	MOYENS GENERAUX FINANCIERS	945		6875	2499	21	3,00

Modification des dates limite d'affectation pour les AP/AE

SOLIDARITES TERRITORIALES, DEVELOPPEMENT DURABLE, STRATEGIES					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
935	2015	15150	CPER - 7 - FRSDL ETUDES INGENIERIE (2015-2020)	31/12/2020	31/06/2021
937	2020	2571	BUDGET PARTICIPATIF CLIMAT ET JUSTICE SOCIALE FONCT	31/12/2021	31/12/2027
937	2020	21256	CPER 21-27 CONVENTIONS VERTES	31/12/2021	31/12/2027
937	2020	21751	CPIER 21-27 MAISONS DE LOIRE	31/12/2021	31/12/2027
900	2021	0255	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	31/12/2026	31/12/2027
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
939	2019	2652	MISE EN TOURISME COEUR DE FRANCE A VELO	31/12/2020	31/12/2021
939	2015	41204	CG41 PROMOTION SOLOGNE VALLEE DU CHER VENDOMOIS	31/12/2020	31/12/2021
939	2015	37217	CG37 MARQUE TOURAINE	31/12/2020	31/12/2021
939	2015	37216	CG37 PLAN QUALITE TOURISME	31/12/2020	31/12/2021
909	2015	18212	CG18 CANAL DE BERRY A VELO 1ERE TRANCHE	31/12/2020	31/12/2021
931	2019	2421	PACTE AXE 3 - LAB INNOVATION PUBLIQUE 2019 2022	31/12/2020	31/12/2022
931	2020	2811	PACTE - AXE 2 - 21 - COMBO PARFAIT - PERMIS DE CONDUIRE	31/12/2020	31/12/2022
931	2020	2827	PACTE - Axe 3 - 31 - EVALUER LES PRATIQUES PEDAGOGIQUES - 20	31/12/2020	31/12/2022
931	2020	2829	PACTE - Axe 1 - 10 - LISIBILITE OFFRE FORMATION ETOILE	31/12/2020	31/12/2021
902	2019	460	UNIVERSITE NUMERIQUE	31/12/2020	31/12/2024
909	2019	1262	APPEL A PROJET INNOVATION (AAP INNO COLLABORATIVE BPI)	31/12/2019	31/12/2022
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
938	2014	1282	CHARGES GARES ROUTIERES	31/12/2020	31/12/2021
908	2020	2293	ACTIVATION VIDEOPROTECTION	31/12/2020	31/12/2021
908	2020	2288	POCL TIERCE EXPERTISE	31/12/2020	31/12/2021
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
901	2020	2794	CAMPUS D EXCELLENCE	31/12/2020	31/12/2021
903	2015	15005	CPER-CHAUMONT RESTAURATION AILE EST GALERIE DIGITALE	31/12/2020	31/12/2021
903	2020	2360	RESTAURATION DES GRANDS ORGUES DE CHARTRES	31/12/2020	31/12/2021
903	2018	41218	CD41 FOND INCITATIF PATRIMOINE	31/12/2020	31/12/2021

Modification de libellés des AP/AE

N° AP/AE	Ancien libellé	Nouveau libellé
STRATEGIES ET SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE		
AE 2020-21257	CPER 21-27 LIG'AIR	CPER 21-27 LIG'AIR ET SANTE ENVIRONNEMENT
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE		
AP 2021-2576	CAP CONVERSION ECOLOGIQUE	CAP DECARBONATION
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE		
AP 2019-2752	POLITIQUE JEUNESSE	PLATEFORME YEP'S